

N°1307 Sahel Dimanche  
du 26 septembre 2008  
— Prix : 250 francs

OFFICE NATIONAL  
D'EDITION ET DE PRESSE  
Place du Petit Marché  
Tél : 20 73 34 86/87  
Télécopieur : 20 73 30 90  
BP : 13 182 Niamey -  
Niger  
23<sup>ème</sup> ANNÉE

Nation

Réunion hier de la 2<sup>ème</sup> session du Conseil Supérieur de la Magistrature



Elh Zalari A Gado/ ONEP

P. 3

**L**e Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, SEM. Mamadou Tandja, a présidé hier les travaux de la 2<sup>ème</sup> session pour l'année 2008 du Conseil Supérieur de la Magistrature. La dite session a pour thème : "le juge face à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité du pays". A cette occasion, le Président de la République a dit que "la justice, parce qu'elle contribue au renforcement de l'Etat de droit, à la consolidation de la démocratie, et à la promotion de la paix sociale, fait l'objet d'une attention permanente et d'une sollicitude constante de notre part. En effet, est-il encore besoin de le rappeler,

la justice est nécessaire à la République. Elle est indispensable à la démocratie. Mieux, une bonne justice est encore plus fondamentale pour une jeune démocratie comme la nôtre qui a davantage besoin de consolider ses institutions et d'en ancrer l'idée dans les esprits et dans les comportements". Lire en page 3 l'intégralité du discours prononcé par le Président de la République à l'ouverture de cette cérémonie qui s'est déroulée en présence notamment du président de la Cour Suprême, du ministre de la Justice, Garde des Sceaux, M. Dagra Mamadou, de membres du Conseil Supérieur de la Magistrature et de ceux de la famille judiciaire.

Invité

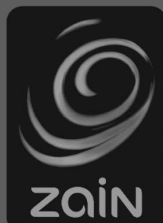
L'Honorable Alfaizé Amadou Issa Cissé,  
chef de canton de Say

"Nous nous félicitons de la sollicitude constante du Président de la République à l'égard des populations rurales"



P. 4

DR



Ton monde, tes fou-rires...

La vie est faite de passions et de bonheurs. Partagez ces instants précieux avec vos amis en profitant des produits et services que vous offre Zain.

www.zain.com

Un monde merveilleux

Justice

# Nominations et affectations des magistrats

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, Son Excellence Monsieur Mamadou Tandja, a procédé hier, 25 septembre 2008 à des nominations et affectations de Magistrats dont les noms suivent :  
Nominations et Affectation des Magistrats du Siège :

**Cour d'Appel de Niamey :**

**M. Saïdou Magou,** Magistrat, Mle 61.170, précédemment Conseiller à la Cour d'Appel de Zinder, est nommé Conseiller à la Cour d'Appel de Niamey, en remplacement de M. Issiaka Djingarey, appelé à d'autres fonctions.

**Mme Souleymane née Zeinabou Labo,** Magistrat, Mle 61.162, précédemment Conseillère Juridique au HCCT, est nommée Conseillère à la Cour d'Appel de Niamey, poste vacant.

**M. Souleymane Ibrahim Yacouba,** Magistrat, Mle 63.478, précédemment Substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel de Niamey, est nommé Conseiller à cette même Cour, poste vacant.  
Tribunal de Grande Instance Hors classe de Niamey

**M. Moussa Waziri Ibrahim,** Magistrat, Mle 72.558, précédemment Doyen des Juges d'Instruction au Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, est nommé Vice-Président de ce même Tribunal, poste vacant.

**M. Aladoua Saadou, Magistrat,** Mle 74.258, précédemment Juge d'Instruction du 1er Cabinet du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, est nommé Doyen des Juges d'Instruction à ce même Tribunal, en remplacement de M. Moussa Waziri Ibrahim, appelé à d'autres fonctions.

**M. Amadou Morou, Magistrat,** Mle 77.182, précédemment juge au Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, est nommé Juge d'Instruction du 1<sup>er</sup> Cabinet de ce même Tribunal, en remplacement de M. Aladoua Saadou, appelé à d'autres fonctions.

**Mme Gogé Maïmouna Gazibo,** Magistrat, Mle 79.297, précédemment Juge des Mineurs au Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, est nommée Juge d'Instruction du 5<sup>ème</sup> cabinet de ce même Tribunal, en remplacement de M. Abdou Ibrahim, appelé à d'autres fonctions.

**M. Ousseini Halarou,** Magistrat, Mle 79.385, précédemment Juge au Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, est nommé Juge d'Instruction du 6<sup>ème</sup> Cabinet de ce même Tribunal, en remplacement de M. Aboubacar Diori Hassane, appelé à d'autres fonctions.

**M. Aboubacar Abani Harouna,** Magistrat, Mle 77.178, précédemment Président du Tribunal d'Instance de Boboye, est nommé Juge au Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, en remplacement de M. Amadou Morou, appelé à d'autres fonctions.

**M. Ibrahim Alzouma,** Magistrat, Mle 78.326, précédemment Président du Tribunal d'Instance de Kollo, est nommé Juge au Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, en remplacement de M. Oumarou Dado, appelé à d'autres fonctions.

**M. Zakari Idrissa,** Magistrat, Mle 79.311, précédemment Juge des Mineurs au Tribunal de Grande Instance de Diffa, est nommé Juge au Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, en remplacement de M. Ousseini Halarou, appelé à d'autres fonctions.

**M. Abdou Ibrahim,** Magistrat, Mle 79.384, précédemment Juge d'Instruction du 5<sup>ème</sup> Cabinet au Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, est nommé Juge à ce même Tribunal, chargé des Affaires Civiles, Commerciales et Coutumières de la Commune Niamey II, en remplacement de Mme Saley Madougou Fatima, appelée à d'autres fonctions.

**Mme Saley Madougou Fatima,** Magistrat, Mle 79.401, précédemment Juge au Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey Chargé des Affaires Civiles, Commerciales

et Coutumières de la Commune Niamey II, est nommée Juge des Mineurs à ce même Tribunal, en remplacement de Mme Gogé Maïmouna Gazibo, appelée à d'autres fonctions.

**Tribunal de Grande Instance de Dosso**

- **M. Oumarou Maazou,** Magistrat, Mle 74.259, précédemment Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de Diffa, est nommé Juge Chargé des Affaires Civiles, Commerciales et Coutumières au Tribunal de Grande Instance de Dosso, cumulativement avec les fonctions de Vice-Président dudit Tribunal, en remplacement de M. Ali Seyni.

- **M. Maman Sadissou Laouali,** Magistrat, Mle 77.287, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Tahoua, est nommé Juge d'Instruction au Tribunal de Grande Instance de Dosso, en remplacement de M. Tahirou Soumana, appelé à d'autres fonctions.

**Tribunal d'Instance de Boboye :**

- **M. Mamane Hamidine Abou,** Magistrat, Mle 78.309, précédemment Président du Tribunal d'Instance de Doutchi, est nommé Président du Tribunal d'Instance de Boboye, en remplacement de M. Aboubacar Abani Harouna, appelé à d'autres fonctions.

**Tribunal d'Instance de Doutchi :**

- **M. Oumarou Dado,** Magistrat, Mle 76.789, précédemment Juge au Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, est nommé Président du Tribunal d'Instance de Doutchi, en remplacement de M. Mamane Hamidine Abou, appelé à d'autres fonctions.

**Tribunal d'Instance de Gaya :**

- **M. Abdoul Moumouni Hamidou,** Magistrat, Mle 76.791, précédemment Président du Tribunal d'Instance de Tessaoua, est nommé Président du Tribunal d'Instance de Gaya, en remplacement de M. Cheibou Samna, appelé à d'autres fonctions.

**Tribunal d'Instance de Loga :**

- **M. Gogé Lawan,** Magistrat, Mle 79.407, Magistrat, précédemment Juge d'Instance au Tribunal d'Instance de Téra, est nommé en cette même qualité au Tribunal d'Instance de Loga, en remplacement de M. Sada Moussa, appelé à d'autres fonctions.

**Tribunal de Grande Instance de Konni**

**M. Issoufou Yacouba,** Magistrat, Mle 77.173, précédemment Président du Tribunal d'Instance de N'Guigmi, est nommé Juge Chargé des Affaires Civiles, Commerciales et Coutumières au Tribunal de Grande Instance de Konni, cumulativement avec les fonctions du Vice-Président dudit Tribunal en remplacement de M. Amadou Djibo, appelé à d'autres fonctions.

**Tribunal de Grande Instance de Tahoua**

**M. Harouna Ibrahim,** Magistrat, Mle 68.758, précédemment Président du Tribunal de Grande Instance de Tillabéri, est nommé Président du Tribunal de Grande Instance de Tahoua, en remplacement de M. Ibrahim Oumarou, appelé à d'autres fonctions.

**M. Ousmane Souleymane,** Magistrat, Mle 74.260, précédemment Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Arlit, est nommé Juge Chargé des Affaires Civiles, Commerciales et Coutumières du Tribunal de Grande Instance de Tahoua, cumulativement avec les fonctions de Vice-Président dudit Tribunal, en remplacement de M. Issia Balla, appelé à d'autres fonctions.

**M. Mounkaïla Daouda,** Magistrat, Mle 79.307, précédemment Juge d'Instruction au Tribunal de Grande Instance de Tillabéri, est nommé Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Tahoua, en remplacement de M. Maman Sadissou Laouali, appelé à d'autres fonctions.

**Tribunal de Grande Instance de Tillabéri**

- **M. Roko Iro,** Magistrat, Mle 65.117, précédemment Conseiller à la Cour d'Appel de Niamey, est nommé Président du Tribunal de Grande Instance de Tillabéri, en remplacement de M. Harouna Ibrahim, appelé à d'autres

fonctions.

- **M. Ali Seini,** Magistrat, Mle 75.765, précédemment Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de Dosso, est nommé Juge Chargé des Affaires Civiles, Commerciales et Coutumières au Tribunal de Grande Instance de Tillabéri, cumulativement avec les fonctions de Vice-Président dudit Tribunal, en remplacement de M. Issaka Adamou, appelé à d'autres fonctions.

**M. Tahirou Soumana,** Magistrat, Mle 79.306, précédemment Juge d'Instruction au Tribunal de Grande Instance de Dosso, est nommé Juge d'Instruction au Tribunal de Grande Instance de Tillabéri, en remplacement de M. Mounkaïla Daouda, appelé à d'autres fonctions.

**Tribunal d'Instance de Kollo :**

- **M. Moussa Harouna,** Magistrat, Mle 78.325, précédemment Président du Tribunal d'Instance d'Aguié, est nommé Président du Tribunal d'Instance de Kollo, en remplacement de M. Ibrahim Alzouma, appelé à d'autres fonctions.

**Tribunal d'Instance de Téra :**

- **M. Sada Moussa,** Magistrat, Mle 79.392, précédemment Juge d'Instance au Tribunal d'Instance de Loga, est nommé en cette même qualité au Tribunal d'Instance de Téra, en remplacement de M. Gogé Lawan, appelé à d'autres fonctions.

**COUR D'APPEL DE ZINDER**

**M. Emilien Bonaventure Bankolé,** Magistrat, Mle 61.167, précédemment en service à l'Administration Centrale du Ministère de la Justice, est nommé Vice-Président de la Cour d'Appel de Zinder, en remplacement de M. Hassane Djibo, appelé à d'autres fonctions.

**M. Mahaman Hassane,** Magistrat, Mle 65.111, précédemment en service à l'Administration Centrale, est nommé Conseiller à la Cour d'Appel de Zinder, en remplacement de M. Yayé Idrissa, appelé à d'autres fonctions.

**M. Ibrahim Moustapha,** Magistrat, Mle 66.001, précédemment en service à l'Administration Centrale, est nommé Conseiller à la Cour d'Appel de Zinder, en remplacement de M. Saïdou Magou, appelé à d'autres fonctions.

**Tribunal de Grande Instance de Zinder**

- **M. Ali Akiné,** Magistrat, Mle 74.261, précédemment Vice-Président du Tribunal de Grande Instance d'Agadez, est nommé Juge Chargé des Affaires Civiles, Commerciales et Coutumières au Tribunal de Grande

Instance de Zinder, cumulativement avec les fonctions de Vice-Président dudit Tribunal en remplacement de M. Chégou Molli, appelé à d'autres fonctions.

**Tribunal d'Instance de Magaria :**

- **M. Karimou Moutari,** Magistrat, Mle 77.286, précédemment Président du Tribunal d'Instance de Bilma, est nommé Président du Tribunal d'Instance de Magaria, en remplacement de M. Hamadou Alhassane, appelé à d'autres fonctions.

**Tribunal de Grande Instance de Maradi**

- **M. Issia Balla,** Magistrat, Mle 77.185, précédemment Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de Tahoua, est nommé Juge Chargé des Affaires Civiles, Commerciales et Coutumières au Tribunal de Grande Instance de Maradi, cumulativement avec les fonctions de Vice-Président dudit Tribunal, en remplace-

ment de M. Hama Illiassou, appelé à d'autres fonctions.

**Tribunal d'Instance de Tessaoua :**

- **M. Hamadou Alhassane,** Magistrat, Mle 77.181, précédemment Président du Tribunal d'Instance de Magaria, est nommé Président du Tribunal d'Instance Tessaoua, en remplacement de M. Abdoul Moumouni Hamidou, appelé à d'autres fonctions.

- **M. Mahamadou Koné Soumaïla,** Magistrat, Mle 97.970, précédemment Juge au Tribunal de Grande Instance de Maradi, est nommé Juge d'Instance au Tribunal d'Instance de Tessaoua, en remplacement de M. Salissou Tidjani, appelé à d'autres fonctions.

**Tribunal d'Instance d'Aguié :**

- **M. Yazî Manou,** Magistrat, Mle 77.186, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, est nommé Président du Tribunal d'Instance d'Aguié, en remplacement de M. Moussa Harouna, appelé à d'autres fonctions.

**Tribunal de Grande Instance d'Agadez**

- **M. Chégou Molli,** Magistrat, Mle 77.174, précédemment Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de Zinder, est nommé Juge Chargé des Affaires Civiles, Commerciales et Coutumières du Tribunal de Grande Instance d'Agadez, cumulativement avec les fonctions de Vice-Président dudit Tribunal en remplacement de M. Ali Akiné, appelé à d'autres fonctions.

- **M. Sadou Karidio Djibo,** Magistrat, Mle 79.302, précédemment Juge d'Instruction au Tribunal de Grande Instance d'Arli, est nommé Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Agadez, en remplacement de M. Hama Haya, appelé à d'autres fonctions.

Tribunal d'Instance de Bilma

- **M. Amadou Djibo,** Magistrat, Mle 78.308, précédemment Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de Konni, est nommé Président du Tribunal d'Instance de Bilma, en remplacement de M. Karimou Moutari, appelé à d'autres fonctions.

**Tribunal de Grande Instance de Diffa**

**M. Issaka Adamou,** Magistrat, Mle 77.191, précédemment Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de Tillabéri, est nommé Juge Chargé des Affaires Civiles, Commerciales et Coutumières au Tribunal de Grande Instance de Diffa, cumulativement avec les fonctions de Vice-Président

(suite en page 3)

## Hymne national

### La Nigérienne

*Auprès du Grand Niger Puissant  
Qui rend la nature plus belle  
Soyons fiers et reconnaissants  
De notre liberté nouvelle*

*Evitons les vaines querelles  
Afin d'épargner notre sang  
Et que les glorieux accents  
De notre race sans tutelle  
S'élèvent dans un même élan  
Jusqu'à ce ciel éblouissant  
Où veille son âme éternelle  
Qui fera le pays plus grand*

**Debout Niger, debout !**

*Que notre oeuvre féconde  
Rajeunisse le cœur de ce vieux continent  
Et que ce chant s'entende aux quatre coins du monde  
Comme le cri d'un peuple équitable et vaillant*

**Debout Niger, debout !**

*Sur le sol et sur l'onde  
Au son des tam-tams dans leur rythme grandissant  
Restons unis toujours, et que chacun réponde  
A ce noble avenir qui nous dit  
En avant...*

Le Président de la République a présidé, hier, la deuxième session du Conseil Supérieur de la Magistrature sous le thème : "Le juge face à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité du pays".

## "Pour vous, comme pour les autres fonctionnaires de l'Etat, aucune recherche d'honneur ne doit l'emporter sur l'honneur de servir", déclare SEM. Mamadou Tandja

**"Monsieur le président de la Cour Suprême, - Monsieur le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, - Messieurs les membres du Conseil Supérieur de la Magistrature, - Honorables membres de la famille judiciaire, - Mesdames, Messieurs ;**

En ce mois béni de Ramadan, c'est avec un réel plaisir que je préside cette deuxième session du Conseil Supérieur de la Magistrature pour l'année 2008 qui est consacrée, comme vous le savez, aux nominations, aux affectations et à la promotion au grade de magistrats. La justice, parce qu'elle contribue au renforcement de l'Etat de droit, à la consolidation de la démocratie, et à la promotion de la paix sociale, fait l'objet d'une attention permanente et d'une sollicitude constante de notre part. En effet, est-il encore besoin de le rappeler, la justice est nécessaire à la République. Elle est indispensable à la démocratie. Mieux, une bonne justice est encore plus fondamentale pour une jeune démocratie comme la nôtre qui a davantage besoin de consolider ses institutions et d'en ancrer l'idée dans les esprits et dans les comportements.

**Mesdames et Messieurs,**

Si la justice demeure la colonne vertébrale de la République, l'évolution de la société tend à placer le juge à la croisée des chemins, les frontières traditionnelles de son office s'écartant progressivement pour prendre en compte aussi bien les nouvelles dimensions du système politique, économique et social en construction, que les aspirations au développement. Aujourd'hui, cette évolution se manifeste notamment par l'apparition d'un contentieux nouveau et complexe, né de l'éclosion de la liberté d'expression et de presse, de la protection accrue des droits civils et politiques et des exigences pour plus de démocratie et de bien-être. La globalisation de l'économie et la facilitation de la circulation des personnes et des biens dans le cadre d'accords bilatéraux et multilatéraux ont favorisé l'émergence de certains fléaux comme la criminalité transfrontalière, le crime organisé et même la cybercriminalité, qui contraignent désormais le juge à une plus grande maîtrise de nouvelles matières juridiques. Intervenant partout pour

pacifier les désaccords, la justice est aujourd'hui, à y regarder de près, le véritable arbitre du jeu social et un acteur-clé du développement économique. C'est pourquoi, la stabilité et la consolidation de la démocratie résident avant tout, dans le renforcement de la justice et la préservation de son indépendance.

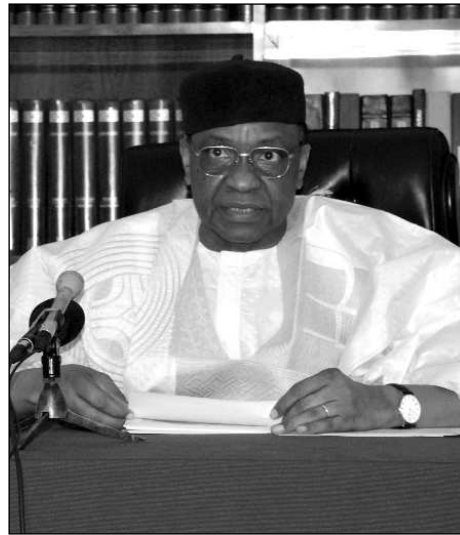
**Messieurs les membres du Conseil Supérieur de la Magistrature,**

Le renouveau, pour ce qui est de notre justice aujourd'hui, c'est la détermination perceptible des magistrats à combattre sans merci le crime, la corruption et le détournement des deniers publics, toutes choses pour lesquelles, je tiens à les féliciter tout en les assurant de tout mon soutien et de celui de la République.

**Mesdames et Messieurs,** Tout comme nous sommes profondément attachés à la construction d'un Etat moderne, nous savons pertinemment que le socle en est l'Etat de droit ; mais nous savons également que l'Etat ne peut se construire durablement sans la paix, la sécurité et la stabilité. Il se construit, certes, en tenant compte de tous ceux dont les droits et devoirs sont concernés, juges et justiciables, y compris l'Etat, lui-même sujet de droit. Mais, il se construit aussi dans le strict respect des lois et règlements de la République et surtout de l'inviolabilité de la souveraineté nationale.

**Mesdames et Messieurs les Magistrats,**

L'indépendance de notre pays et sa souveraineté sont sacrées. La paix à l'intérieur de nos frontières, la sécurité et la stabilité de l'Etat nigérien sont au-dessus de tout. Ces impératifs vitaux pour la Nation, parce que propres à assurer sa pérennité sinon sa survie, priment sur les intérêts particuliers et les avantages catégoriels et corporatistes. Parce que l'existence de l'Etat, sa souveraineté et sa sécurité peuvent être en jeu dans certains cas, ces impératifs majeurs prévalent sur les individus et leurs états d'âme. Ils prévalent même sur les principes les plus connus, parce que, comme le veut un adage familier aux juristes, "Plutôt périsse un principe que périsse l'Etat !". En effet, il faut bien que l'Etat existe d'abord avant d'être un Etat de droit démocratique. Il faut que l'Etat, que les constitutionnalistes définissent comme ce "groupe humain fixé à demeure sur un territoire et dirigé par une autorité", il faut que l'Etat, dis-je, soit en paix à l'intérieur de ses frontières, que sa sécurité



SEM. Mamadou Tandja

et sa stabilité ne soient pas mises en danger, pour que les règles et principes les plus classiques puissent y prospérer. Tous les citoyens ont donc l'obligation de contribuer à la défense de l'Etat, de sa sécurité, de sa stabilité, et de sa pérennité. Ceux d'entre eux qui se trouvent être ses agents, en d'autres termes les fonctionnaires, doivent en être quotidiennement conscients dans l'accomplissement de leurs tâches. A cet égard, plus que d'autres, les juges ont une responsabilité éminente : je les exhorte à en avoir une claire conscience.

**Messieurs les membres du Conseil Supérieur de la Magistrature,**

Comme vous le savez, notre pays est aujourd'hui confronté dans sa partie Nord, à une insécurité que rien ne saurait justifier. Une insécurité avec des actions lâches et meurtrières, dont les commanditaires et auteurs veulent nous détourner de nos objectifs de développement et détruire, par-là même, les fondements de l'Etat de droit et de l'Etat tout court, pour lesquels le peuple nigérien a consenti et continue à consentir de lourds sacrifices.

**Mesdames et Messieurs les Magistrats,**

Aux termes de l'article 100 de notre Constitution, "le Président de la République est garant de l'indépendance des juges". Il est aussi, selon l'article 35 de cette même Constitution, "le garant de l'indépendance nationale, de l'unité nationale et de

l'intégrité du territoire..." Or, comme je le disais tantôt, il ne peut y avoir de juge indépendant que dans un Etat lui-même indépendant et souverain, soutenu par l'ensemble de ses citoyens. Un éminent homme de loi a donné du juge indépendant une définition devenue classique : "le bon juge est caractérisé par la prudence, le courage et la tempérance, celle-ci signifiant modération, mesure, honneur et dignité ; c'est un magistrat désintéressé et intègre, insensible aux influences et flatteries, impartial et équitable, austère mais courtois, modèle dans sa vie publique comme privée". Il ajoute, je cite : "le parfait Magistrat ne vit que pour la République". S'il ressort de ces propos que l'indépendance et l'impartialité sont l'essence de la fonction de juger, il est tout à fait évident que la responsabilité en est aussi un élément substantiel. En effet, la contrepartie de l'indépendance du juge, c'est la responsabilité. Le juge dispose certes d'une indépendance statutaire, mais le principe de cette indépendance initialement conçu pour le protéger de l'ingérence des autres pouvoirs, l'interpelle en retour sur la grande responsabilité qui est la sienne, sur ses pratiques professionnelles, sur la qualité des réponses qu'il apporte aux attentes des justiciables. Votre rôle est, je le sais, difficile à assumer au Niger comme ailleurs. Néanmoins, votre indépendance dans la décision comme vos responsabilités, doivent toujours contribuer à asseoir les fondements de la paix, de la sécurité et de la stabilité du pays, en même temps qu'elle doit contribuer à renforcer la confiance et la solidarité entre les fils de la nation d'une part, entre les citoyens et les institutions de la République, d'autre part.

**Mesdames et Messieurs les Magistrats,**

Pour vous, comme pour les autres fonctionnaires de l'Etat, aucune recherche d'honneur ne doit l'emporter sur l'honneur de servir. A cet effet, l'adoption définitive du code d'éthique et de déontologie du Magistrat comblera un vide préjudiciable à l'exercice de votre sacerdoce. Avec la loi organique portant statut de la Magistrature, ce code constituera un outil efficace de nature à préserver l'image de compétence, d'intégrité et de probité de nos magistrats. Je vous exhorte donc à l'appliquer dans toutes ses dispositions et ce, dans l'intérêt de la justice nigérienne et de ses justiciables.

**Je vous remercie de votre aimable attention."**

### Office National d'Édition et de Presse

Place du Petit Marché  
B.P : 13182 Niamey Niger  
Tél 20 73 34 86 /87  
Télécopieur : 20 73 30 90  
E-mail : onep@intnet.ne Site web : tamta-minfo.com

**Directeur de Publication**  
**Saïdou Daoura**

**Directeur de la Rédaction**

**Assane Soumana**

**20 73 99 86**

**Réd en chef**

**Tchirgni Maïmouna**

**Réd en chef/Adj**

**Mahaman Bako**

**Directeur**

**Technique**

**Mahamane Hadi**

**Mahamane**

**20 73 99 87**

**Réd en chef**

**Elhadj Tinni**

**Abdoul Wahid**

**Secrétaire de Rédaction**

**Mme Wata N. Fassouma Moustapha**

**Directrice commerciale**

**Sophie Ledru Gazéré 20 73 22 43**

**Composition : ONEP**

**Tirage ONEP -tél : 20 73 99 87**

**5000 exemplaires**

### (suite de la page 2)

du dit Tribunal, en remplacement de M. Oumarou Maazou, appelé à d'autres fonctions.

**- M. Boubakar Soumana,** Magistrat, Mle 78.311, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Diffa, est nommé Juge des Mineurs audit Tribunal, en remplacement de M. Idrissa Zakari, appelé à d'autres fonctions.

**M. Salissou Tidjani,** Magistrat, Mle 79.393, Magistrat, précédemment Juge d'Instance au Tribunal d'Instance de Tessaoua, est nommé Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Diffa, en remplacement de M. Boubakar Soumana, appelé à d'autres fonctions.

**Tribunal d'Instance de N'Guigmi :**

**- M. Hama Illiassou,** Magistrat, Mle 78.319, précédemment Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de Maradi, est nommé Président du Tribunal d'Instance de N'Guigmi, en remplacement de M. Issoufou Yacouba, appelé à d'autres fonctions.

**Tribunal de Grande Instance d'Arlit**

**M. Cheibou Samna,** Magistrat, Mle 75.766, précédemment Président du Tribunal d'Instance de Gaya, est nommé Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Arlit, en remplacement de M. Ousmane Souleymane, appelé à d'autres fonctions.

**M. Hama Haya,** Magistrat, Mle 78.316, précédemment Substitut du Procureur de la

République près le Tribunal de Grande Instance d'Agadez est nommé Juge d'Instruction au Tribunal de Grande Instance d'Arlit, en remplacement de M. Sadou Karidjo Djibo, appelé à d'autres fonctions.

**AFFECTATIONS AU MINISTÈRE**

**M. Issiaka Djingarey,** Magistrat, Mle 61.147, précédemment Conseiller à la Cour d'Appel de Niamey, est mis à la disposition de l'Administration Centrale du Ministère de la Justice.

**M. Hassane Djibo,** Magistrat, Mle 61153, précédemment, Vice-Président de la Cour d'Appel de Zinder, est mis à la disposition de l'Administration Centrale du Ministère de la Justice.

**M. Alhassane Moussa,** Magistrat, Mle 61159, précédemment Conseiller à la Cour d'Appel de Zinder, est mis à la disposition de l'Administration Centrale du Ministère de la Justice.

**M. Yayé Idrissa,** Magistrat, Mle 65.996, précédemment Conseiller à la Cour d'Appel de Zinder, est mis à la disposition de l'Administration Centrale du Ministère de la Justice.

**M. Aboubacar Diouri Assane,** Magistrat, Mle 78.310, précédemment Juge d'Instruction du 6ème Cabinet du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, est mis à la disposition de l'Administration Centrale du Ministère de la Justice.

**Nominations au Tribunal militaire**

**M. Malam Ynoussa Elhadj Adamou,** Magistrat, Mle 63.480, précédemment Juge à la Chambre de Contrôle de l'Instruction du Tribunal Militaire, est nommé, cumulative-

ment avec ses fonctions. Président de ladite Chambre, en remplacement de M. Issiaka Djingarey.

**M. Boubé Mamane,** Magistrat, Mle 61.171, est nommé cumulativement avec ses fonctions, Juge à la Chambre de Contrôle de l'Instruction du Tribunal Militaire, en remplacement de M. Malam Ynoussa Elhadj Adamou.

**M. Aladou Saadou,** Magistrat, Mle 74.258, est nommé cumulativement avec ses fonctions. Juge d'Instruction près le Tribunal Militaire, en remplacement de M. Moussa Waziri Ibrahim.

**NOMINATIONS ET AFFECTATIONS DE MAGISTRATS DU PARQUET :**

**M. Maïzoumbou Gaya,** Magistrat, Mle 63.470, précédemment en service à l'Administration Centrale, est nommé Substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel de Niamey, en remplacement de M. Souleymane Ibrahim Yacouba, appelé à d'autres fonctions.

**M. Moussa Seybou Amadou,** Magistrat, Mle 72.552, précédemment Procureur de la République près le Tribunal de Zinder, est nommé Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Dosso en remplacement de M. Karimoun Haladou.

**M. Karimoun Haladou,** Magistrat, Mle 72.551, précédemment Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Dosso, est nommé Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Zinder, en remplacement de M. Moussa Seybou Amadou, appelé à d'autres fonctions.



*L'Honorable Alfaizé Amadou Issa Cissé, chef de canton de Say*

**"Nous nous félicitons de la sollicitude constante du Président de la République à l'égard des populations rura-**

Réalisée par Assane Soumana

**Tout d'abord, pouvez-vous nous édifier, Honorable, sur le déroulement de la campagne agricole au niveau du canton de Say ?**

Je commencerai d'abord par vous assurer que dès mon élection, j'ai voulu rompre avec certaines vieilles habitudes de la chefferie qui veulent que le chef attende sagement que l'on vienne lui rendre compte ou lui soumettre des problèmes. Bien au contraire, je me déplace pour faire le tour de tout le canton. J'ai institué une rencontre mensuelle avec tous les chefs des 49 villages administratifs que compte Say. Tous les 15 du mois, nous nous retrouvons pour faire ensemble le point de la situation alimentaire et sanitaire aussi bien des personnes que des animaux, la situation de l'hivernage, de l'agriculture et de l'élevage. Notre dernière réunion date du 15 août dernier, la prochaine a été reportée à une date ultérieure à cause du jeûne du mois de Ramadan. Nos réunions sont organisées de manière à ce que chaque chef de village ou de quartier prenne la parole ; ainsi nous faisons ensemble le point de la situation avec les agents du Ministère du Développement Agricole.

Cette année, reprenez en substance qu'en dépit de quelques inquiétudes relatives à une poche de sécheresse, nous avons regagné l'espoir en fin août et début septembre, période au cours de laquelle nous avons enregistré de fortes précipitations. Je dois vous dire que d'ores et déjà à Say, certains villages ont commencé à moissonner. Cependant, 60 à 70% n'ont pas pu encore boucler la campagne agricole à cause du jeûne. J'espère que, par la Grâce de Dieu, juste après le Ramadan, les villages restants vont procéder aux récoltes. Je nourris l'espoir que cette année les récoltes seront bonnes.

**Le gouvernement, à l'initiative du Président de la République, a récemment décidé d'aller davantage en direction des producteurs ruraux à travers une opération d'achat du niébé afin de leur permettre de tirer meilleur profit des produits de leur labour. Comment accueillez-vous, en tant que leader, une telle initiative ?**

Avant de répondre à votre question, je voudrais profiter des colonnes de votre journal pour réitérer mes remerciements au Président de la République, SEM. Mamadou Tandja, pour toutes les actions salvatrices qu'il est entrain d'entreprendre en faveur du monde rural. A titre illustratif, au niveau de Say, où la situation alimentaire de 2007 n'a malheureusement pas été bonne, il y a eu la distribution gratuite des vivres dans les zones sensibles, réputées être zones de couches sociales démunies. C'est ainsi que sur les 49 villages, 23 ont bénéficié de distribution gratuite de sorgho. A cela s'ajoute une opération de vente à prix modéré de sorgho et de maïs, et tout dernièrement, l'opération dite "Spécial Ramadan" ou vente à prix étudiés du riz et du sucre. Cette opération, vivement saluée par les populations de Say, a été bien accueillie par l'ensemble du peuple nigérien. Pour tous ces efforts salutaires à l'endroit du monde rural, nous remercions vivement et encourageons le Président de la République.

Pour revenir à votre question, je dois vous dire qu'au niveau des cultures de rente, c'est peut-être le niébé seulement qui n'est pas commercialisé. C'est pourquoi je ne peux que dire "bravo!" à l'initiative du Président de la République d'injecter 11 milliards dans ce secteur.

Qu'en est-il des réalisations du Programme

**RECTIFICATIF**

Dans l'Avis d'appel d'offres international pour les travaux d'aménagement et de bitumage de la Route Nationale N°24 Niamey - Ouallam (94km), paru dans le **Sahel N° 7597 du 25 septembre 2008**, lire :  
Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations à l'adresse suivante : **Monsieur ALI BOUKARI directeur technique** au lieu de **HAROUNA MAMAN**.  
Le reste sans changement.

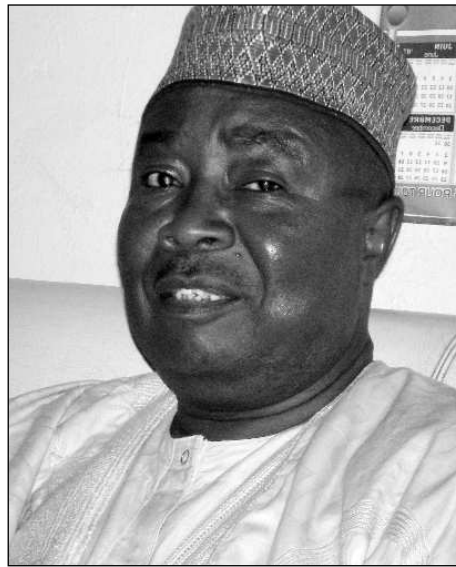
**spécial du Président de la République dans votre entité ?**

Notre entité administrative a bénéficié, à l'instar de tout le reste du pays, de tous les volets Programme spécial du Président de la République: éducation, santé, hydraulique, seuil d'épandage, crédit féminin, etc. Nous ne pouvons que nous féliciter de la sollicitude constante du Président de la République à l'égard des populations. Aussi, à la conférence des chefs traditionnels du Niger tenu en avril dernier à Dosso, nous avons tenu à remercier, de vive voix, le Président de la République pour son Programme spécial qui a nettement favorisé les zones rurales. En effet, à l'époque, les écoles étaient souvent distantes de 15 km, mais aujourd'hui, nous avons partout des écoles, des cases de santé et des cases vétérinaires. C'est dire vraiment que le Programme spécial a été d'un apport considérable pour le développement de nos zones. J'en veux pour preuve la digue de protection de la ville de Say.

Le Président de la République était venu lui-même à Say, avant de dépêcher une équipe dans le cadre de son Programme spécial pour reprendre cette digue qui a été construite depuis les inondations de 1968. Cette digue nous protège au moment des crues du fleuve. Nous ne pouvons pas ne pas féliciter le Président de la République et il n'y a rien de politique en cela. Nous sommes obligés de reconnaître que le Programme spécial du Président de la République a été d'un grand apport pour nos populations.

**En ce mois béni de Ramadan, pouvez-vous nous donner un aperçu des repères islamiques et historiques du canton de Say dont assurez la conduite depuis le 18 avril 2002 ?**

Une telle question s'impose. Car la cité de Say est effectivement chargée de repères historiques. La ville de Say, pour ne pas dire le canton de Say, a été créée par un grand marabout qui s'appelle Alfa Mahaman Diobbo. Ce vénérable marabout mohamétan est un arabe originaire de Sardadine (Médine en Arabie Saoudite), d'où son père a émigré vers le 17ème siècle, suite à des sécheresses, pour s'installer au Macina (dans l'actuel Mali) après avoir traversé la Syrie, le Maroc et l'Algérie. C'est donc du Macina, en passant par Dori, que Alfa Mahaman Diobbo, suivi de plusieurs adeptes, est venu au Niger où il s'est d'abord installé dans l'île de Néné, en face de Lamordé Bitinkodji où il passa 11 ans de sa vie. De là, son rayonnement s'étend jusqu'à Sokoto pour parvenir à Ousmane Dan Fodio qui ne tarda pas à lui envoyer des



M. Alfaizé Amadou Issa Cissé

émisaires, lui demandant d'être son représentant dans l'ouest nigérien.

Là-bas, il a été retrouvé par Boubacar Louloudjé, le fondateur du Canton de Birni N'Gaouré, et le grand père des Oumarou Ismaël qui à l'époque était déjà ici à Say dans une île. C'est ensemble qu'ils ont créé la ville de Say. C'est ainsi que Say a été créée par Alfa Mahaman Diobbo, selon les sources officielles vers 1825, bien que la tradition orale situe la date de sa création vers 1810.

Le marabout Alfa Mahaman Diobbo avait 12 fils parmi lesquels 5 ont régné à la tête de la chefferie de Say. Il faut préciser qu'à l'époque, Alfa Mahaman Diobbo avait réfuté toute idée d'exercer à la tête de la chefferie, se contentant de dire qu'il est un marabout et que sa vocation est de propager l'Islam. Ce qui explique qu'à l'image de Ousmane Dan Fodio, lui aussi n'a jamais aspiré au trône. C'est seulement ses fils qui ont eu à régner à la tête du canton, donnant ainsi à la chefferie de Say une essence plutôt religieuse, le chef assumant à la fois les rôles de chef, de marabout et d'imam. C'est par la suite, avec le temps, que ces rôles ont été partagés. C'est ainsi que le titre de Alkali est revenu aux "Modibalis" qui se trouvaient être les compagnons de Alpha Mahaman Diobbo auxquels s'ajoutent les parents de Alpha Oumarou Ismaël qui sont les grands marabouts de la zone. Voilà comment la ville de Say a d'abord été créée. C'est d'abord le fils aîné de Alpha M. Diobbo, Boubacar Alfa M. Diobbo dit Modibo, qui fut le premier à régner sur le canton de Say, pendant 26 ans de 1834 à 1860. Ensuite ce fut le règne

de Abdourahmane Alfa M. Diobbo (1860 à 1872), puis de Moulaye Alfa Mahaman Diobbo (1872 à 1874) ; de Abdoulwahidou Alfa Mahaman Diobbo (1874 à 1880) et Sahihou dit Alfa Baba (1880 à 1887). Voilà pour le règne des cinq fils du vénérable marabout. Après ceux-là, il se trouve que son premier petit-fils Amadou Satouré Modibo (1887 à 1895), d'un de ses cousins Halirou Abdoulwahabi (1895-1897) qui a été remplacé par Ibrahim Abdoulwahidou dit Kaka qui régna 16 ans (1897 à 1913). Puis ce fut le tour de Diabiri Modibo (1913 à 1917) qui a été remplacé par notre grand-père Alassane Hama Gao Modibo qui régna pendant 38 ans (du 25 septembre 1918 au 14 mars 1956). Vint ensuite le tour de son fils Abdou Salam Hassane Hama Gao qui régna de 1956 au 25 mars 2002, avant que je ne prenne sa succession du 18 avril 2002 à ce jour.

**Il ressort de ce plongeon dans l'histoire que la ville de Say tire ses sources des racines profondes de l'Islam. Est-ce qu'aujourd'hui les descendants d'Alfa Mahaman Diobbo ont su jalousement conserver cette culture islamique ?**

Sans aucun doute ! Rendez-vous à l'évidence que Say est la localité ayant bénéficié de la 1ère médresa depuis 1957, donc pendant la colonisation. C'est dire que même l'époque coloniale a reconnu Say comme une ville sainte. C'est ainsi que les premières élites nigériennes de 1957 ont créé, sous la loi-cadre, la première médresa du Niger. Il s'ensuit que la grande mosquée de Say a été construite en matériaux définitifs en 1960. A cela s'ajoute l'Université islamique de Say dont les Nigériens gardent en mémoire les péripéties subies pour l'obtention de son financement par les autorités de l'époque à l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI). Car il faut préciser que le Niger était en compétition avec d'autres pays pour l'obtention de ce financement ? notamment le Mali et la Guinée. Voici donc des faits et réalisations qui permettent de reconnaître Say comme une ville religieuse islamique, tant sur le plan national que sous-régional.

Par ailleurs, je dois mentionner qu'à la fin du jeûne, à la veille de la fête de Ramadan, il est organisé une cérémonie particulière où les Oulémas du Niger et d'ailleurs sont invités à la lecture du Saint Coran, et cela en collaboration avec le Ministère en charge des Affaires Religieuses. C'est une initiative que nous nous efforçons de perpétuer et Incha Allah, nous y arriverons au prix de la volonté et de l'appui de tous.

**Les filles à l'école, l'avenir décolle**

**"L'éducation est un droit humain et aucune fille ne devrait en être privée"**

Barry Bibata Gwandou, Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant

Ministère de l'Education Nationale

Ministère des Enseignements Secondaires et Supérieurs, de La Recherche et de la Technologie

unicef

L'Air du temps

Epilogue de Ramadan

Jour J moins 28 ; - 27 ; ... - 6 ; - 5 ; - 4, etc. Le compte à rebours est ainsi enclenché pour ne s'arrêter que lorsque la page sera tournée sur l'édition en cours du Ramadan.

A l'enthousiasme des jeûneurs, qui se sont armés de foi et de courage pour effectuer un parcours sans faute en se pliant aux rigueurs du jeûne, s'oppose l'agacement de ceux qui, sous prétexte d'éviter des crises de tension ou d'ulcères "avancés", ont trouvé le moyen d'esquiver l'épreuve.

Pour la communauté des jeûneurs, le mois s'est déroulé au rythme du calendrier, jour après jour et imperturbablement, voire heure après heure, souvent à pas de caméléon aux yeux de ceux de certains "contrôleurs" du temps, l'œil rivé sur le cadran de la montre. Curieusement cette phase décisive de clôture du mois s'annonce sur un ton de défis à relever en terme de préparatifs de la fête de Ramadan. Des épreuves, encore et toujours !...Et pour la plupart des gens, la question se pose en terme de moyen (ou de voie à suivre...) pour surmonter les péripéties de la quête continue entrant dans le cadre des préparatifs de la fête de l'Aïd el-fitr. Déjà, les signes du branle-bas général sont perceptibles chez les vendeurs de condiments, de volaille, de viande ou de poisson avec la clientèle qui se bouscule de toutes parts. Idem pour les ateliers des tailleurs, des coiffeurs et des tresseuses, qui ne désemplassent plus.

Confiance, trahison et autres déconvenues du genre marquent ce brusque "réchauffement" des rapports entre les clients et les artisans. Dans ce lot, le climat devient particulièrement tendu entre les tailleurs et leurs clients. Et le réveil en sursaut des vieux démons déjà mal endormis. Bientôt la vie reprendra son cours normal. Avec des mosquées de moins en moins bondées de fidèles, des bistrotts et boîtes de nuit renouant avec leur ambiance électrique, et autres actes peu recommandables qui gâchent la vie sur terre. Comme quoi, au bout de l'épilogue, c'est un tout autre monde plus naturel, mais hélas cruel, qui se lève sur l'humanité.

Assane Soumana

C'est-arrivé

Alexander Wentz, 54 ans, a été retrouvé mort à son domicile. Sur place, les forces de l'ordre ont découvert le cadavre de sa mère, conservé dans un congélateur depuis plusieurs mois.

Le corps de M. Wentz a été découvert après que des voisins se sont plaints de l'odeur nauséabonde qui s'échappait de son domicile. L'homme, retrouvé face contre terre dans un état de décomposition avancé serait mort deux semaines avant d'être découvert, selon l'autopsie.

C'est en fouillant les lieux que les policiers ont retrouvé le corps de la défunte mère d'Alexander Wentz, âgée de 80 ans. Le cadavre de la vieille dame était stocké dans un congélateur fermé à clef et dissimulé par une armoire dans le garage de la maison. La mère de M. Wentz serait décédée cinq mois plus tôt, son fils n'ayant pas signalé sa mort pour continuer à toucher sa pension de retraite.

Entre nous

Le système de la journée continue, à l'essai dans l'administration publique depuis deux ans, présente des avantages certains. Mais les mesures d'accompagnement qui n'ont pas suivi ont rendu la note un peu salée, car pendant ces deux ans, contrairement à ce qui était prévu, le fonctionnaire nigérien a été laissé à lui-même pour gérer la pause déjeuner et le transport de ses enfants. Entre nous, pour rendre cette initiative rentable et pérenne, il faut que la Fonction Publique s'attaque dès maintenant à ces désagréments afin que le fonctionnaire puisse rester à son travail jusqu'à la fin de l'heure!

Faits divers

Un policier incarcéré pour délit de délinquance

Une sorte d'histoire du chat qui se fait prendre au jeu de la souris. En effet, le 6 septembre dernier, le Commissariat central de Niamey a été saisi d'une plainte et pas des moindres : celle d'un tâcheron se disant victime d'une escroquerie d'un policier. Selon les sources policières, le tâcheron a eu un marché qu'il devait honorer au sein du Grand Marché de Niamey à l'heure de la fermeture. Avant de commencer son travail, celui-ci s'est entendu avec un policier afin que la tâche se fasse dans de bonnes conditions. Et pour cela, selon nos sources, le policier a sollicité du tâcheron du "gombo", entendez par-là un pourboire. C'est sans compter sur l'avarice du tâcheron qui a sciemment décidé d'oublier sa promesse. L'entêtement du tâcheron souleva tout le courroux du policier. Alors, ce dernier décida simplement de refuser l'accès du marché aux ouvriers chargés de l'exécution des travaux, au moment où ces derniers devaient prendre du service. Ayant compris la cause de cette décision radicale, le tâcheron n'hésita pas à engager une procédure tout aussi radicale en portant plainte contre le représentant de la loi et le commissariat s'est vu dans l'obligation de mener une enquête. Aujourd'hui, ce policier qui a été entendu sur les faits, médite dans une geôle sur les règles édictées par la morale sur le respect de certaines valeurs de la vie. Il a été déféré depuis le 9 septembre dernier.

Le faux directeur délivrait des fausses attestations de diplômes

Avec la floraison de concours et tests de recrutement, un individu proche du milieu de l'Education à Agadez a trouvé une opportunité de se livrer à l'escroquerie, l'usurpation de titre et l'usage de faux. Vue la forte demande d'attestations que les candidats doivent joindre à leurs dossiers, notre individu s'est tout simplement fait fabriquer un cachet de "Directeur de l'évaluation des examens et concours". Muni donc de son faux cachet et jouissant de sa fausse qualité et de quelques

complicités, il délivrait allégrement des attestations de diplômes moyennant la somme de 40.000 FCFA par demande. Il est actuellement, avec quatre de ses complices, entre les mains de la Police d'Agadez qui continue à rechercher d'autres personnes ayant bénéficié des services du faux directeur.

Une facture de gaz de 48.000 euros?

Relevé de compteur de gaz 47.858 euros et 46 centimes! C'est le montant de la facture de Gaz de France qu'aurait reçu cette habitante de Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine) en novembre 2007. Facture qu'elle dit consultable en ligne mais qu'elle n'aurait jamais reçue par La Poste...La facture qu'aurait reçue cette dame Bon prince, le fournisseur aurait attendu un an avant de relancer sa cliente: "Je vous rappelle que la date limite de paiement est dépassée. Peut-être est-ce un oubli?" Extrait de la lettre de relance publiée sur le net par Energie2007

Entre temps, la victime de cette erreur gazière raconte avoir tenté, sans succès, d'informer son fournisseur pour mettre fin à une situation absurde. "En mai-juin 2008, raconte-t-elle, une hôtesse a bien voulu que je lui communique mon relevé par téléphone..." A la rentrée, elle aurait alors attendu "naïvement que la situation se régularise". Malheureusement, c'est à ce moment-là qu'elle dit avoir reçu par retour de courrier une "première relance pour facture impayée avec une menace d'interruption de la fourniture d'énergie à (s)es frais!"

Contacté par le Post, GDF explique que l'erreur est "tout à fait possible. Il suffit que le technicien ait fait une petite erreur que notre logiciel n'aurait pas détecté, et le montant est erroné." Quant à la relance, "tout est informatisé! Si notre logiciel de contrôle n'a rien vu, la lettre de relance a été envoyée automatiquement". Un erreur qu'explique également un technicien GDF sur le site Energie 2007 sur lequel la dame a cherché de l'aide: "Le relevé d'index fait par le technicien est sûrement erroné. Il a dû communiquer un relevé de compteur inférieur au précédent.

Par exemple, prenons un relevé de 2.000. Le technicien relève par erreur 1.500. Son appareil ne va pas faire la différence: il va calculer le nombre de m3 entre 2.000 et 1.500... en faisant un tour complet de compteur!" Où en est-elle aujourd'hui?

La cliente de GDF Suez s'inquiète: "la prochaine facture approche!" En revanche, GDF appelle cette dame à les recontacter par téléphone: "C'est visiblement une erreur - la dame n'a pas une usine chez elle! Si elle nous contacte, nous allons arranger cela."

(Zigonet-AP-Reuters)

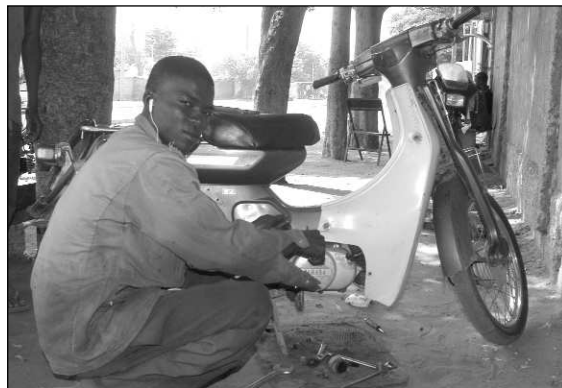
Initiatives

Tahirou Sadou dit Mez

Un génie de l'entretien moto

Devenir financièrement indépendant, tel est l'objectif que s'est fixé M. Tahirou Sadou. C'est pourquoi dès l'âge de 9 ans, le jeune Tahirou s'est adonné à l'apprentissage d'un métier, en l'occurrence celui de la réparation des motos. Après neuf années d'affilés passées dans différents ateliers, il monte, en 2005, le sien propre grâce à ses petites économies, au quartier Dar-Es-Salam, sur la rue pavée. Aujourd'hui, à 23 ans, il fait partie de ceux qui pensent que la réussite ne passe pas nécessairement par les bancs de l'école. Reconnu pour ses talents en

la matière, les services de M. Tahirou Sadou sont très sollicités pour la réparation des motos de toutes marques. Le coût de ses prestations varie selon la nature des pannes décelées. Mais, indique-t-il, en ce qui concerne les révisions, le prix de la prestation se situe dans



M. Tahirou Sadou

une fourchette de 3 000 à 5 000 FCFA. Notre garagiste des deux roues qui peut avoir à réparer au moins une dizaine

de motos par jour, est assisté dans ce travail par 6 apprentis qui ont chacun une gratification de 500 FCFA ou plus par jour.

Tahirou, déjà marié et père d'un enfant, se dit très satisfait de ce travail qui lui assure sécurité et indépendance. "L'attitude de certains clients non solvables est le seul problème auquel je suis confronté, mais dans l'ensemble je m'en sors bien et je compte, très bientôt, avec l'aide de Dieu, agrandir mon atelier", dit-il.

Réki Adamou Yayé

Communiqué de Vente

L'institut International de recherche sur les cultures de zones tropicales semi-arides (ICRISAT) sous la supervision de l'Etude de Maître Cisse OUMAROU, Huissier de justice Commissaire Priseur, près du Tribunal de Grande instance Hors classe de Niamey, BP : 10732 Niamey, procédera à une vente aux enchères publiques le samedi 27 septembre 2008 à partir de 9 heures 30mns, du matériel réformé ci-après :

- véhicule Toyota Corola EE105 Epave 180120 RN
- Camion citerne FIAT 602 EP 500934 SO2631 SF
- Compacteur DYNAPAC type CA 25 N0497454
- Tracteur MF Type 290 S SERIE S 212624
- un (01) lot important de matériels agricoles usagés.

L'ensemble des véhicules, engins et matériels ci-dessus énumérés sont visibles dans l'enceinte de l'ICRISAT SADORE dès publication du présent communiqué.

Pour tous renseignements complémentaires contacter le siège de l'ICRISAT sis à Niamey route de Torodi.

LES CONDITIONS DE LA VENTE SONT LES SUIVANTES :

- Paiement au comptant et sans garanties
- Frais en sus 12%.
- Ces véhicules et engins n'étant pas dédouanés, les frais et formalités de douane sont à la charge de l'acquéreur
- L'enlèvement ne peut être effectué que sur présentation des documents en douane.

REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT  
PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SECTORIEL DE TRANSPORTS (PAPST)  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL**  
**N° 001/2008/PAPST / H 378 - NE**  
**FOURNITURE, TRANSPORT ET INSTALLATION DE MOBILIER DE BUREAU**

1. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un Don d'un montant de Trente millions (30.000.000) de dollars US pour financer les activités du Projet d'Appui au Programme Sectoriel de Transports (PAPST). Il se propose d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements autorisés au titre du marché suivant : **Fourniture, transport et installation de mobilier de bureau.**

2. Le Projet d' Appui au Programme Sectoriel de Transports invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres National (AAON), les soumissionnaires intéressés et remplissant les conditions requises à présenter leurs offres sous pli fermé pour la fourniture, le transport et l'installation de mobilier de bureau composé ainsi qu'il suit :

- **03 bureaux Direction**
- **07 bureaux Chef de service**
- **02 Bureau Secrétaire de Direction**
- **03 fauteuils Direction**
- **06 fauteuils Chef de service;**
- **02 fauteuils pour Secrétaire de Direction**
- **21 chaises visiteurs**
- **22 Tables de réunion**
- **42 chaises de réunion**
- **05 Armoires métalliques**

Le délai de livraison est de Quarante Cinq (45) jours calendaires à compter de la date de notification du marché signé.

Les fournitures seront livrées à la Cellule de Coordination du Projet d'Appui au Programme Sectoriel de Transports (Locaux ex PRI sis Ministère de l'Equipement et à la Direction des Etudes et de la Programmation du Ministère de l'Equipement respectivement dans les locaux de l'ex PRI et de la SLMTP).

3. Le processus se déroulera conformément aux procédures d'appel d'offres décrites dans les Directives: Passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA, publiées par la Banque de mai 2004 mise à jour en octobre 2006 ; tous les candidats des pays satisfaisant aux critères de provenance énoncés dans les Directives sont admis à soumissionner.

4. Les candidats intéressés remplissant les conditions requises peuvent obtenir un complément d'information à la Cellule de Coordination du Programme Sectoriel de

Transports (CCPST) locaux Ex PRI sis Ministère de l' Equipement BP : 12 989 Niamey, Tel : 20 73 54 38 ; Fax : 20 73 21 91 ; email : pri@intnet.ne et peuvent consulter le dossier d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-après du lundi au jeudi (jours ouvrables) entre **8 h et 16 h** , et les vendredi (jours ouvrables) de **8 h à 13 h**.

5. Les candidats intéressés peuvent acheter un jet complet du document d'appel d'offres rédigé en français, à l'adresse indiquée ci-après, moyennant paiement d'un montant non remboursable de Cinquante Mille (50 000) francs CFA. Les dossiers à acheter pourront être retirés à la Direction des Affaires Administratives et Financières de la Cellule de Coordination du Programme Sectoriel de Transports à l'adresse ci-après :

Ex locaux PRI, sis Ministère de l' Equipement  
BP: 12 989 Niamey,  
Tel : 20 73 54 38 ; Fax : 20 73 21 91;  
Email : pri@intnet.ne.

6. Les offres doivent être rédigées en français et envoyées en quatre (04) exemplaires dont un original et trois (03) copies à l'adresse indiquée ci-après **au plus tard le vendredi 24 octobre 2008 à 10 heures.**

Les offres doivent demeurer valides Quatre Vingt Dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres. Elles doivent être accompagnées d'une garantie d'offre d'un montant de : **Trois Cent Soixante Mille (360 000) FCFA.**

Les garanties doivent provenir d'une Banque commerciale reconnue.

7. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture le **vendredi 24 octobre 2008 à 10 h 30 mn** dans la salle de réunion du PAPST à l'adresse indiquée ci-après :

**Projet d'Appui au Programme Sectoriel de  
Transports  
Ex locaux PRI sis Ministère de  
l' Equipement  
BP : 12 989 Niamey, Tel : 20 73 54 38 ; Fax : 20 73 21  
91 ;  
Email : pri@intnet.ne.  
Sina Moumouni  
Coordonnateur National**



**PROJET D' APPUI A L' ELEVAGE  
DANS LA REGION DE DOSSO  
(APELDO)  
BP 233 Dosso/ Tel. : 20 650 415**



## AVIS DE CANDIDATURE

Le projet d'appui à l'élevage dans la Région de Dosso (APELDO), cofinancé par la Direction Générale de la Coopération au Développement (Coopération belge), est mis en œuvre par l'ONG Vétérinaires Sans Frontières - Belgique (VSF-B) en partenariat avec le Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Afrique de l'Ouest - Pole Régional Niger (CESAO-PRN).

Dans le cadre de l'atteinte de son résultat 2, qui vise la mise en place d'un service vétérinaire privé de proximité (SVPP) dans le Département du Boboye, le projet recherche un Vétérinaire privé à installer en clientèle libérale dans une perspective de durabilité.

Le descriptif de l'offre et les modalités de dépôt des dossiers de candidature sont affichés aux adresses suivantes :

**-A Dosso** : au siège du projet et à la Direction Régionale de l'Elevage et des Industries Animales.

**-A Birni N'Gaourey** : à la Préfecture, à la Direction Départementale de l'Elevage et des Industries Animales et à la Commune Urbaine.

**- A Niamey** : au Ministère de l'Elevage et des Industries Animales / Direction de la Santé Animale, au niveau du CESAO-PRN et chez VSF-B.

Le présent avis a également été transmis à l'Ordre National des Vétérinaires du Niger, à toute fin utile.

### Description générale de la fonction

Le Vétérinaire privé est un Vétérinaire indépendant, non salarié du projet.

Un SVPP est basé sur la sensibilisation et la prophylaxie. Il est dirigé par un vétérinaire privé, véritable entrepreneur, qui anime un réseau

d'auxiliaires d'élevage travaillant sous sa responsabilité. Le réseau tient compte des acteurs en santé animale déjà actifs dans sa zone d'intervention en les incluant dans le SVPP.

Avec l'appui du projet, le Vétérinaire privé est tenu :

-d'exécuter le mandat sanitaire au niveau du Département

-de superviser et contrôler les opérations (vaccinations, traitements, approvisionnements en produits vétérinaires) sur le terrain pendant toute l'année

-d'entretenir de bonnes relations avec les services de l'Elevage et des Industries Animales pour leurs permette de jouer pleinement leur mission régaliennne (surveillance épidémiologique, capitalisation des données sanitaires et zootecniques,...)

-de participer au renforcement des capacités et au suivi des auxiliaires d'élevage, avec qui il collabore étroitement

-d'être disponible et toujours à l'écoute des éleveurs et des associations qui luttent pour la sauvegarde des intérêts des éleveurs

-de respecter les conventions signées avec les différents partenaires (projets, associations, ONG, mairies...)

### Fonction et responsabilités

Le Vétérinaire privé :

-Est responsable de l'animation du SVPP, de l'encadrement et du suivi des auxiliaires d'élevage

-Assure le ravitaillement en produits et vaccins durant toute l'année

-Veille à ce qu'il n'y ai pas de rupture de vaccins,

produits et au bon fonctionnement de la chaîne de froid pour la conservation des produits

-Participe aux actions de sensibilisation des producteurs avec le projet et les autres partenaires (association, autorités, ONG...)

-Conseille et vulgarise des techniques d'amélioration des pratiques sanitaires et de production

-Est chargé de lutter contre les différentes épi-zooties (surveillance épidémiologique, traitements, prophylaxies,...)

-Assure la visibilité du SVPP au niveau de toute sa zone d'intervention mais aussi au delà

-Collabore à la capitalisation des expériences du projet

-Participe au suivi et évaluation des activités du SVPP

### Critères de sélection du Vétérinaire privé

Le candidat prêt à collaborer avec le projet doit

-Détenir le diplôme de Docteur Vétérinaire

-Etre de nationalité nigérienne

-Résider dans la région de Dosso (le Boboye constitue un avantage)

-Les candidats ne résidant pas dans la région sont disposés à s'y installer de manière permanente pour y exercer à long terme.

-Avoir une expérience pratique de 3 ans minimum du diagnostic, des traitements, de la prophylaxie et la chirurgie

-Avoir exécuté au moins un mandat sanitaire

-Etre de bonne moralité

-Savoir parler au moins deux langues de la Région

-Avoir des connaissances de base en gestion des ressources humaines

-Avoir une bonne capacité physique

-Etre disponible

-Avoir une bonne capacité d'organisation et un esprit d'équipe

-Etre disposé à s'investir pour la réussite, à long terme, du SVPP

Outre ces compétences, le Vétérinaire privé doit pouvoir apporter sa propre contribution financière à la mise en place du SVPP (être propriétaire d'au moins un moyen de locomotion pour les interventions sur le terrain, être propriétaire d'un dépôt ou d'une pharmacie vétérinaire,...)

### Constitution du dossier

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

-Une copie légalisée du diplôme de Docteur Vétérinaire ou équivalent en santé animale

-Un certificat de nationalité

-Une copie de l'extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois

-Une autorisation d'exercice en clientèle libérale

-Un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif servant d'acte de naissance

-Un curriculum vitae

-Une lettre de motivation, résumant clairement les atouts du candidat et récapitulant ses apports propres

### Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature sont à déposer au siège du projet APELDO, situé au Quartier Tondobon, pour le **vendredi 03 octobre 2008 à 12h30 au plus tard.**

moovminutes gratuites

**Ne comptez plus les secondes.**



De 21h à 8h

**10 min gratuites\***  
sur chaque appel  
vers Moov

jusqu'au 30 Septembre 2008

Service Client Moov : 888 ou 94 000 888

\* 11 premières minutes indivisibles à 100F. Puis facturation par tranche de 30 secondes à 100F/min. • Offre susceptible de modification sans préavis.

25 PAYS  
15 MONNAIES  
4 FUSEAUX HORAIRES  
1 GROUPE BANCAIRE

# ACHETEZ les actions ECOBANK TRANSNATIONAL INC.

Emission de droits préférentiels de souscription

3 763 759 981 actions en vente au prix de 0,27 \$EU\* par action

Offre de vente d'actions

5 116 499 328 actions en vente au prix de 0,29 \$EU\*\* par action

Offre valable du 25 août 2008 au 03 octobre 2008

Contacts :

+233 (21) 213 999 : Ghana  
+234 1 270 1323 : Nigéria  
+225 22 400 200 : UEMOA (Bénin, Burkina Faso,  
Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo)

Principaux intermédiaires :

Ghana

EDC Stockbrokers Limited  
SIC Financial Services Limited

**EDC**  
Stockbrokers Ltd

**SIC** FINANCIAL SERVICES LIMITED

Nigeria

Ecobank Nigeria Plc  
Stanbic IBTC Bank Plc  
ICMG Securities Limited

**ICMG**  
ICMG Securities Ltd  
Investment Corporation

**Stanbic IBTC Bank PLC**  
A member of Standard Bank Group

**ECOBANK**  
ECOBANK NIGERIA PLC  
RC 89773

UEMOA

EDC Investment Corporation  
CGF Bourse

**EDC**  
Investment Corporation

**CGF BOURSE**

www.ecobank.com

# ECOBANK

 ... La Banque Panafricaine

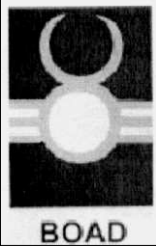
*Veillez contacter votre courtier en bourse, banquier, ou conseiller professionnel pour recevoir des conseils.*

*Cette opération a été autorisée par Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers de l'UEMOA et enregistrée sous le visa n°OA/08-01*

*\*Soit environ 118 FCFA au taux de change moyen Ecobank Côte d'Ivoire le 14/08/2008 : 440 FCFA.*

*\*\*Soit environ 127 FCFA au taux de change moyen Ecobank Côte d'Ivoire le 14/08/2008 : 440 FCFA.*





banque ouest africaine de développement

# COMMUNIQUE DE PRESSE

70<sup>ème</sup> Réunion du Conseil d'Administration de la BOAD  
Bamako, le 24 septembre 2008

Le Conseil d'Administration de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) a tenu sa soixante dixième réunion ordinaire le mercredi **24 septembre 2008** dans les locaux de l'Agence Principale de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Bamako, (Mali); sous la présidence de Monsieur **Abdoulaye BIO-TCHANE, Président de la BOAD,**

1. Au cours de cette réunion, le Conseil a examiné et approuvé les Directives Générales pour la préparation du budget de l'exercice 2009 et l'actualisation des Perspectives Financières 2008-2012 de la BOAD.

2. Le Conseil a également examiné et approuvé:

- une proposition de prêt pour le financement partiel du projet d'interconnexion des réseaux électriques de la Côte d'Ivoire et du Mali pour un montant de douze milliards cinq cent millions (.12 500 000.000) de francs CFA ;

- une proposition de prêt pour le financement partiel du projet de réhabilitation des capacités de production d'uranium de la Compagnie Minière d'Akouta (COMINAK.) au Niger pour un montant de douze milliards cinq cents millions (12 500 000 000) de francs CFA

L'approbation de ces financements porte à mille cent quatre vingt dix huit milliards sept cent millions (1 198 700 000 000) de francs CFA le montant global des concours de la BOAD au bénéfice des économies des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

3. Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance de l'état de recouvrement des créances de la BOAD au 31 août 2008, a autorisé le Président de la BOAD à le soumettre à l'approbation du Conseil des Ministres de l'UEMOA ,

4. Le Conseil a enfin pris connaissance des dossiers inscrits pour son information, notamment :

- L'état d'avancement des travaux du Plan Stratégique 2009-2013 de la BOAD;
- l'affectation de la dotation annuelle ordinaire versée au titre de l'exercice 2007 ;
- la situation au 31 juillet 2008 de l'utilisation des ressources mobilisées par la BOAD ;

- l'état d'avancement du projet de construction du premier satellite de télécommunications par **RASCOM STAR QAF (RSQ),**

- l'état d'avancement du Projet de Développement du Marché Financier de l'UEMOA ;

Le Conseil remercie vivement les Autorités maliennes pour l'accueil chaleureux et fraternel qui lui a été réservé ainsi que les dispositions matérielles et organisationnelles ayant permis la tenue de ses assises dans les meilleures conditions,

**Fait à Bamako, le 24 septembre 2008**

## REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE - MEN

# SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

**N° 02/08/MEN/DRFM du 25 août 2008**

**pour le recrutement de trois consultants individuels pour diverses prestations SERVICES DE CONSULTANTS**

- Un consultant chargé de la formation du personnel de la Direction de la Documentation et du Matériel Pédagogique-DDMP;

- Un consultant chargé de l'Evaluation de la Stratégie du Faire - Faire;

- Un consultant chargé de l'Etude sur les Déterminants des Abandons et Réussites dans les centres d'alphabétisation.

1. Le Ministère de l'Education Nationale se propose d'utiliser une partie du financement du PDDE - Fonds Commun en vue de financer les services des consultants ci - dessus indiqués.

2. Les objectifs assignés à chacune des consultations sont les suivants :

**- Formation du personnel de la DDMP:**

- renforcer les capacités des agents de la DDMP en communication pour le développement (CPD);

- aider la DDMP à mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des populations avec des supports adaptés à leurs réalités.

**- Evaluation de la stratégie du faire - faire:**

- dégager les forces et les faiblesses de la stratégie du faire - faire;

- proposer des mesures correctives visant à stabiliser cette stratégie;

- proposer un plan de formation des acteurs du sous secteur.

**- Etude sur les déterminants des abandons et réussites dans les centres d'alphabétisation:**

- identifier les différentes causes des abandons dans les centres d'alphabétisation;

- identifier les causes du faible taux de réussite dans les centres d'alphabétisation;

- formuler des recommandations pour minimiser les aban-

dons et rehausser les taux de réussite;

- proposer un plan de renforcement des capacités des alphabétiseurs.

3. Les consultants doivent disposer des profils ci-après:

**- Formation du personnel de la DDMP:**

Le consultant doit disposer d'un DESS ou équivalent en communication / mobilisation sociale et des solides expériences dans le domaine (minimum 5 années d'expérience), une connaissance avérée du secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle;

**- Evaluation de la stratégie du faire - faire:**

Le consultant doit disposer d'un DESS ou équivalent en sciences sociales ou de l'éducation, de solides connaissances en alphabétisation et éducation non formelle et plusieurs années d'expérience en évaluation de projet du système éducatif.

**- Etude sur les déterminants des abandons et réussites dans les centres d'alphabétisation:**

Le consultant doit disposer d'un DESS ou équivalent en sciences sociales ou de l'éducation, de solides connaissances en alphabétisation et une expérience avérée en évaluation de projet du système éducatif.

4. Les durées des interventions des consultants sont les suivantes:

- Formation du personnel de la DDMP : **30 jours**

- Evaluation de la stratégie du faire - faire : **60 jours**

- Etude sur les déterminants des abandons et réussites dans les centres d'alphabétisation : **50 jours**

5. Le Ministère de l'Education Nationale (MEN) invite les candidats admissibles, non frappés par les dispositions de l'article 9 du code des marchés publics, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci - dessus. Les consultants intéressés doivent fournir toutes les informa-

tions indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations demandées dans les conditions semblables (fournir obligatoirement les CV détaillés).

6. Le consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le code des marchés publics de la République du Niger.

7. Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci - dessous du **Lundi au Vendredi entre 9 heures et 15 heures :**

**Direction des Ressources Financières et Matérielles - Division Comptabilité Matière et Marchés - sise au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble du Ministère de l'Education Nationale - MEN - tel: 20 38 49**

ou:

- A la Direction de la Documentation et du Matériel Pédagogique - DDMP;

- A la Direction de la Formation, du Suivi et de l'Evaluation - DFSE.

8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au plus tard le **mardi 07 octobre 2008 à 10 heures** à l'adresse indiquée ci - dessous:

**Ministère de l'Education Nationale  
Direction des Ressources financières et Matérielles  
Division Comptabilité Matière et Marchés  
Tél. 20.38 49 - Niamey - Niger.**

Le Ministère de l'Education Nationale se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou une partie de la présente manifestation d'intérêt.

Pour le Ministre et par ordre,  
Le Secrétaire Général Adjoint  
SOUMANA HAMIDOU DIALLO

Mayahi

# Des sensibles mutations,

## Creuset de culture sédentaire

Le département de Mayahi est situé dans la partie nord de la région de Maradi, sur une bande territoriale de 6.500 km<sup>2</sup> entre les départements de Dakoro et Tanout au nord, les départements de Tessaoua et Aguié au sud et au sud-est. Sur le plan administratif, la zone de Mayahi était sous dépendance du Cercle de Tessaoua jusqu'en 1960, avant d'être érigé en arrondissement peu après l'indépendance. La circonscription administrative de Mayahi compte deux cantons : le canton de Mayahi et celui de Kananbakaché. Les 347 villages administratifs que compte le département totalisent 479.838 habitants en 2006. C'est une société à vocation agro-pastorale qui garde encore dans toute leur vivacité les traces d'une culture séculaire qui expriment notamment l'attachement à la terre et aux pratiques ancestrales. Certaines structures ou corporations traditionnelles gardent encore leur influence, comme par exemple les forgerons de fer noir, les chasseurs, les bouchers, les "wanzams" ou la confrérie des "Gardawa". Ici les gens ont toujours été des grands travailleurs et fiers de pouvoir compter sur eux-mêmes. La culture sédentaire a ses propres fêtes comme le "Doubou" ou le "warguin-diya", fête des adolescents pour célébrer les bonnes récoltes. Le Doubou est l'occasion de rendre hommage aux plus grands producteurs d'un village ou d'une région par l'attribution du titre de "Sarkin Noma". Du côté des femmes, des titres honorifiques de "Tambara" ou de "Madigua" sont attribués aux femmes les plus influentes ou les plus méritantes. Ces fêtes qui peuvent durer jusqu'à une semaine selon les moyens des maîtres des cérémonies, donnent lieu, jour et nuit, à des réjouissances populaires qui entraînent des troupes artistiques et des jeunes de plusieurs villages... et un peu plus loin, sous le tamarinier du village, la bière de mil coule à flots. Mais tout cela est en voie de disparition parce que même les occasions de célébrer les années d'abondance sont de plus en plus rares. Mayahi, le chef-lieu du département, est une petite ville en pleine mutation, à la fois sur le plan démographique et sur le standing de vie des habitants. Les raisons s'appellent une présence active, depuis les années 90, de projets et ONG opérant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté dont les retombées sont indéniables sur la vie des populations. Plus récemment, le volet électrification rurale du Programme spécial du Président de la République et l'interconnexion définitive de Mayahi au réseau Katchina Maradi a apporté un changement notable à la ville et aux habitants. Le commerce, et beaucoup d'autres professions qui n'auraient pas été possibles sans la fée électricité,

se développent dans la ville de Mayahi. Cependant, la principale préoccupation que vous évoquera toute autorité administrative ou coutumière rencontrée est le problème de l'insupportable enclavement de Mayahi. Pour s'y rendre à partir de la ville de Maradi, il vous faudra, arrivé au niveau de Tchadaoua sur la Nationale N° 1, renoncer à tout confort en vous engageant sur une route qui n'a de latéritique que la couleur. Vous n'atteindrez Mayahi qu'après avoir vécu une véritable scène de western sur un parcours chaotique de 53 km. En termes de cauchemar routier dans la Région de Maradi, seul peut-être le tronçon latéritique qui mène à Dakoro est pire que celui de Mayahi. Passe encore le tronçon Tchadaoua Mayahi, le plus dur, me dit un interlocuteur, "c'est quand à partir de Mayahi ville vous voulez aller dans certains villages comme Wangarawa, Dankoullou, Mayreyrey ou Malamawa et Sarkin Aréwa". Non seulement les taxis de brousse n'y vont qu'un seul jour de la semaine, mais il faudra user de toutes les gymnastiques pour grimper sur la vieille Land Rover ou la Toyota Pick up et pouvoir se maintenir dans un chargement de 70 passagers, femmes, nourrissons et bagages compris. Pour le chef de canton de Mayahi, l'honorable Gado Sabo, "la question du développement de Mayahi doit forcément inté-



Une vue de la ville de Mayahi

Idrissa Hamani/ ONEP

grer la question du désenclavement du département, non seulement vis-à-vis des autres zones de la région de Maradi et du Niger, mais aussi à l'intérieur même du département. "A travers les 347 villages du département, nous avons un immense potentiel agro pastoral et artisanal, et surtout d'importants marchés ruraux comme Tchaké, Dangoma, Wangarawa, Issawan etc., mais dont l'absence de routes limite le développement. Or, sans voies de communication, le commerce et les rapports

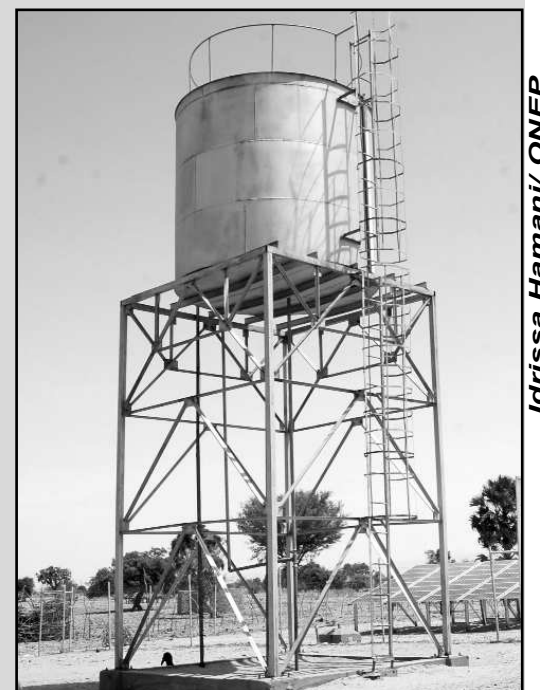
humains ne peuvent pas se développer". Mais malgré tout, le chef Gado Sabo reste optimiste. "Car il existe, ajoute-t-il, sur cette question, plusieurs dossiers dont certains très avancés. Et puis, nous à Mayahi, nous avons la chance d'avoir des autorités administratives qui font preuve de bonne volonté et de beaucoup de compétences sur tous les dossiers de développement".

Mahaman Bako

## Le Programme spécial et l'UNICEF engagés dans

Le regard du visiteur qui débarque pour la première fois dans la Commune Urbaine de Mayahi en cette saison pluvieuse (ce reportage a été réalisé en juillet), est surtout ébloui par un très beau paysage de verdure, les routes ceinturées par une forêt de palmiers doums, des troupeaux d'animaux domestiques en train de paître ici et là, bref, par décor typique d'un milieu rural épanoui le calme et la beauté des environs après la pluie. C'est dans cette atmosphère séduisante que le Préfet de la Commune Urbaine de Mayahi, M. Mohamed Mazawajé, nous a entretenu des différentes réalisations dont a bénéficié son département dans le cadre du Programme spécial du Président de la République. Ainsi, dans le domaine de l'agriculture, le département de Mayahi a bénéficié d'un seuil d'épandage dans la vallée du Goulbin Kaba et du fonçage de 11 puits maraichers sur les sites de Kanembakaché ; deux autres sites maraichers, à Dan Mairo et Guidan Ouari respectivement dans les communes rurales de Sherkin Haoussa et de Guidan Amoumoune, ont aussi bénéficié de ces puits. En ce qui concerne les crédits féminins, précise le Préfet, le département a eu une enveloppe de 35.870.000 FCFA octroyée à 87 groupements féminins totalisant 2505 femmes. Un montant de 29.795.000, soit un taux de recouvrement de 99,74%, a été déjà recouvré et remplacé auprès de 109 autres groupements représentant 3760 femmes. "Ces actions ont apporté de réels changements par rapport aux différents taux d'indice de développement humain. Par exemple, le taux de scolarisation est passé de 29,29% à 56,73% ; le taux de couverture sanitaire est aujourd'hui à 40%, et actuellement, l'opérationnalité des cases de santé est à 68%. Pour ce qui est de l'hydraulique villageoise, la couverture en eau potable est passée de 40% à 51%, a indiqué le Préfet de Mayahi M. Mazawajé. Poursuivant ses explications, le Préfet Mazawajé a précisé que l'UNICEF est leur grand partenaire dans la lutte contre la pauvreté. "Elle appuie la commune dans plusieurs domaines à savoir : l'allègement des tâches domestiques des femmes ; la protection des

enfants contre les maladies ; la vaccination ; l'éducation en général et la scolarisation de la jeune fille en particulier ; la construction de latrines ; l'appui en équipement des écoles, etc." Le Préfet Mazawajé a également parlé de la commune rurale de Guidan Amoumoune, commune de convergence des activités de l'UNICEF dans le département de Mayahi où cette institution des Nations Unies intervient afin de rehausser le taux des différents indices de développement humain. Dans cette commune a-t-il dit, l'UNICEF a procédé à l'installation de moulins à grains et a octroyé plusieurs chèbres aux femmes, dans le but d'alléger leurs corvées quotidiennes. Pour le Préfet Mazawajé, l'intervention la plus importante de l'UNICEF en faveur des populations a été la construction de 6 mini-adductions d'eau potable pour un coût de 56 millions de francs CFA l'unité. Département à vocation agro-sylvopastorale par excellence, les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont gérés à la base à Mayahi, c'est-à-dire au niveau du chef de quartier, du chef de village, du chef de Canton ou à la justice. Les conflits sanglants sont évités avec l'instauration des couloirs de passage des animaux et des aires de pâturages que les éleveurs respectent grâce aux missions de patrouille mixtes qui sillonnent toutes les zones sensibles. Tout ceci permet d'éviter et de prévenir les conflits, a-t-il indiqué. Le Préfet de Mayahi a rappelé que la crise alimentaire de 2005 a été prévue et maîtrisée par des initiatives locales de vulgarisation, création et surtout de construction de banques céréalières. "A mon arrivée à Mayahi, il y avait 155 banques céréalières et qui ont d'ailleurs été détruites, mais que nous avons réhabilitées et vulgarisées, avec l'appui de tous les partenaires dont l'UNICEF en particulier, le PAM, le PADL, etc. Il a rappelé que les 6 premières banques ont été financées par l'UNICEF et qu'un second lot de 51 banques a été construit encore par ladite institution. Il précise par ailleurs que chaque année, l'UNICEF construit un minimum de 15 banques céréalières. D'autres partenaires sont aussi pré-



Mini-adduction d'eau potable

Idrissa Hamani/ ONEP

sents car ils construisent et approvisionnent ces banques de manière à soulager les populations en période de soudure ou en période de crise alimentaire. "Aujourd'hui, nous avons un effectif de 436 banques céréalières réparties dans 347 villages administratifs ; ce qui veut dire même les hameaux sont pourvus de banques céréalières", a-t-il dit. "Nous avons mis en place des organisations " inter banques " qui sont des structures chargées, au niveau de chaque commune, de s'occuper de ces banques ; nous avons tenu un forum départemental sur les banques céréalières, et au cours de ce forum, nous avons initié une méthodologie de suivi permanent et régulier à tous les niveaux afin d'empêcher qu'elles soient détruites ou que les stocks soient détournés par certaines personnes qui n'ont pas encore compris l'importance de ces biens communs. En outre,

### AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Étude de Maître ABDOU INAZEL Abderahamane, Notaire à Niamey BP. 11.754, Téléphone: 21.76.58.18, de la perte d'un acte de cession objet de la parcelle H, I, J, K, L, de l'îlot 5553, du lotissement NORD FAISCEAU, au nom de Monsieur ADAMOU SEYNI.

Toute personne qui l'aurait retrouvé est priée de bien vouloir le déposer à l'Étude ci-dessus indiquée ou au Service des Affaires Domaniales de la Communauté Urbaine de Niamey.

# malgré l'enclavement

## Des réponses appropriées aux besoins des populations locales

Le service de l'hydraulique de Mayahi a pour mission de faire le suivi et l'appui-conseil aux nouvelles communes. Selon son directeur départemental, M. Yaou Zoumbey, cet appui-conseil se fait généralement autour des points d'eau, afin d'atteindre le maximum de personnes cibles.

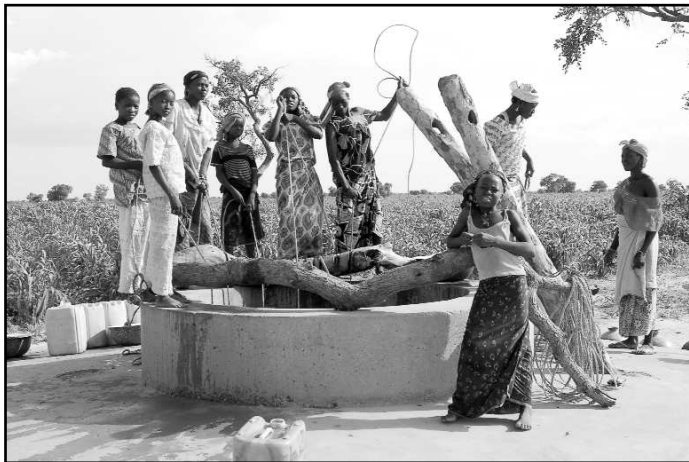
A propos de points d'eau justement, M. Yaou Zoumbey a loué l'exemplarité des interventions de l'UNICEF qui, a-t-il dit, est un grand partenaire dans le département de Maradi. En effet, devait-il préciser, cette institution des Nations Unies a réalisé six (6) puits cimentés au niveau de six (6) villages et doté plusieurs autres villages dont Mairayraye, Kanembakatché et Atantané, de mini-adductions d'eau potable (AEP). De même, le Programme spécial du Président de la République a eu à forer 21 puits cimentés dans le département de Mayahi, précisément 16 puits villageois et 5 puits pastoraux. En outre, dans le cadre du budget d'investissement de l'Etat (BIE), devait-il souligner, la commune rurale de Guidan Amoumoune a bénéficié d'une mini-adduction d'eau potable (AEP) et de quatre (4) puits cimentés, tandis que 11 vieux puits cimentés ont été réhabilités. Toutes ces actions ont contribué, a indiqué le directeur départemental de l'Hydraulique, à une nette amélioration des besoins en eau des populations, et à l'allègement conséquent les tâches ménagères des femmes.

Mieux, certaines maladies liées à l'eau telles que les diarrhées, les vomissements et les der-

matoses ont été éradiquées. En dehors de ses interventions au niveau de la réalisation des infrastructures hydrauliques, l'UNICEF a octroyé à la direction de l'hydraulique un certain nombre des moyens logistiques, dont une moto DT 125, et récemment du matériel informatique d'une valeur de 3000 dollars US, soit environ plus d'un (1) million deux-cents mille francs CFA. Concernant les difficultés qu'il rencontre à la tête de cette direction, M. Yaou Zoumbey déplore surtout le manque de moyens de logistique pour le déplacement, puisque dit-il, "les deux (2) véhicules dont nous disposons sont tous en panne, l'un depuis 2004 et l'autre en début de cette année ; il en est de même pour la moto, don de l'UNICEF. En plus, depuis mon arrivée à la tête de cette direction, nous n'avons pas bénéficié de crédit de fonctionnement".

### DES GROS INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Les interventions du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) sont multiples et multiformes dans le département de Mayahi, tou-



Des femmes autour d'un puits villageois

chant différents domaines de la vie sociale. Ainsi, pour améliorer l'alimentation des enfants victimes de carences nutritionnelles, l'UNICEF s'est investie depuis plusieurs années dans une opération chèvres laitières. Cette opération, indique M. Omar Ali, directeur départemental de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (DDAT/DC), permet non seulement de fournir du lait aux enfants malnutris, mais également d'améliorer les revenus des ménages bénéficiaires. Ces opérations d'octroi de petits ruminants ont donc

suscité beaucoup d'engouement de la part des populations, selon le constat des missions de supervision que l'UNICEF diligente périodiquement sur le terrain pour s'assurer du suivi de ses interventions.

Aussi devait préciser le directeur départemental, au cours de cette opération qui a concerné pratiquement toutes les communes de Mayahi, à savoir Atantané, Mairayreye, Guidan Amoumoune, Kanembakatché, Sherkin Haoussa et Mayahi, mille-sept-cent-quatre-vingt-quatorze (1794) têtes de petits ruminants ont été distribuées, dont 1668 têtes à 786 mères d'enfants malnutris, et 126 têtes à 78 équipes villageoises de promotion de croissance (EVPC).

Dans le domaine de l'Education, le directeur départemental de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire a indiqué que, par les soins de l'UNICEF, 10 centres d'alphabétisation ont été ouverts en 2000 ; 2 bibliothèques villageoises ont été mises en place en 2001 ; 10 écoles ont bénéficié d'opérations de reboisement; 15 latrines ont été construites dans des écoles et 20 centres d'alphabétisation ont été ouverts en 2006. Toujours dans le domaine de l'Education, M. Omar Ali a ajouté que l'UNICEF a pourvu à la formation de 147 enseignants dont 28 sur le nouveau programme, 44 en genre et 75 sur les droits de l'enfant.

Zeinabou Gaoh,  
envoyée spéciale

## la lutte contre la pauvreté

nous avons pris des dispositions pour lutter contre les commerçants véreux qui rachètent les stocks des banques céréalières pour les revendre sur le marché à des prix exorbitants".

Après la campagne agricole 2007, cette année, 51 villages du département de Mayahi ont été révélés déficitaires. C'est pourquoi des partenaires tels que la FAO et la Cellule Crise Alimentaire (CCA) ont octroyé 15 tonnes de semences à ces villages, tandis que le projet IRDAR a créé plusieurs banques de suture. La banque de suture est un système qui permet de donner aux paysans des semences qu'ils rembourseront, à quantité égale, en fin de campagne. Selon M. Mazawajé, l'Etat a mis à la disposition du département 81 tonnes de céréales qui viennent en appui à la production au niveau de ces villages déficitaires. "Chaque chef de ménage vulnérable a reçu 100 kg afin de pouvoir se prendre en charge pendant une certaine période", a-t-il dit.

Pour ce qui est de la décentralisation dans cette commune urbaine de Mayahi, le préfet a rappelé

que c'est le tout premier mandat de démarrage qui a son fardeau d'incompréhensions, mais que d'une manière générale, c'est une expérience positive pour un début. Il a poursuivi en précisant que les populations sont habituées à être gérées par l'Etat et qu'aujourd'hui, on les laisse s'autogérer. Pour le Préfet de Mayahi, les populations n'ont pas été suffisamment préparées à la décentralisation, mais vu les résultats de démarrage de ce premier mandat, on ne peut que saluer, remercier et encourager ces populations qui font l'effort de participer activement à la prise en main de leur destinée. Aussi, a-t-il dit, ces populations ne doivent plus attendre tout de l'Etat ; elles doivent se prendre elles-mêmes en charge, mais cela ne veut pas dire que l'Etat n'est pas présent. L'Etat est toujours là pour accompagner, encadrer et soutenir les communes, a conclu le Préfet Mohamed Mazawajé.

Zeinabou Gaoh,  
envoyée spéciale

### AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Étude de Maître ABDOU INAZEL Aberahamane, Notaire à Niamey -BP. 11.754, Téléphone: 21.76.58.18, de la perte d'un Permis Urbain d'Habiter objet de la parcelle C, de l'îlot N°6, du lotissement LACOUROUSSOU, au nom de Monsieur DJIBO YACOUBA.

Toute personne qui l'aurait retrouvé est priée de bien vouloir le déposer à l'Étude ci-dessus indiquée ou au Service des Affaires Domaniales de la Communauté Urbaine de Niamey.

### Écrits bahá'ís

Le cœur pur est celui qui est entièrement coupé du moi. Être altruiste c'est être pur". Le don de Dieu en cet âge illuminé est la connaissance de l'unicité de l'humanité et de l'unicité fondamentale de la religion. La guerre cessera entre les nations, et par la volonté de Dieu, la Plus Grande Paix viendra; le monde sera perçu comme un nouveau monde, et tous les hommes vivront comme des frères..

"Abdu'l-Bahá"

Téléphone 20 75 22 80  
B.P. 12858 Niamey, asnniger@intnet.ne

## Guidan Amoumoune : commune de convergence des actions de l'UNICEF

La Commune Rurale de Guidan Amoumoune est située dans le département de Mayahi et compte 60.122 habitants dont les principales activités sont l'agriculture, l'élevage et le commerce. Selon le maire de la commune, M. Souley Aykaou, l'UNICEF intervient beaucoup dans cette commune où elle a créé plusieurs banques céréalières qui apportent un grand soulagement aux populations dans le domaine de la sécurité alimentaire. En outre, a-t-il ajouté, l'UNICEF a déjà eu à octroyer des chèvres rousses aux femmes et compte leur en apporter encore plus de cinq cents (500) autres.

Dans le domaine de l'éducation, l'UNICEF a construit six (6) blocs de trois (3) classes dans six (6) écoles. Les classes sont donc au nombre de dix-huit (18), et depuis que la commune rurale de Guidan Amoumoune est devenue commune de convergence des actions de l'UNICEF, celle-ci a toujours doté ces écoles en fournitures scolaires. Ces actions, ajoutées à celles du Programme spécial dans le domaine de l'éducation, ont permis de relever sensiblement le taux de scolarisation dans la commune de Guidan

Amoumoune.

Dans le domaine de la santé, cette institution intervient dans la vaccination et les soins de santé primaires. Elle organise également des séances d'animation et de sensibilisation à l'endroit de la mère et de l'enfant dans le but de faire évoluer les indicateurs socio-éducatifs et sanitaires. Cependant, indique M. Souley Aykaou, la commune de Guidan Amoumoune rencontre un certain nombre de problèmes : la couverture en eau potable est très faible, car elle n'atteint même pas 50% ; l'incivisme fiscal représente également un sérieux problème.

Par ailleurs, la campagne agricole 2007 n'a pas été bonne, et en conséquence, Guidan Amoumoune et plusieurs de ses villages environnants ont été déficitaires, a-t-il dit.

Concernant le cheptel, devait ajouter le maire Souley Aykaou, "nous avons besoin d'appuis, notamment la construction de parcs à bétail et aussi la modernisation de notre marché qui est un véritable carrefour de rencontres et d'échanges".

Zeinabou Gaoh,  
ONEP Maradi

Ce reportage a été réalisé avec l'appui de l'Unicef

### COMMUNIQUE

Pour la rupture du jeun, consommer  
LE MISSIM ou VINAIGRE DE MANGUE BIO SANS ALCOOL  
LES MANGUES SÉCHÉES BIO

En vente

Chez HADDAD KALIL

Bon ramadan

CENTRE ECOLOGIQUE ALBERT SCHWEITZER BURKINA FASO  
TEL: 00226 50 34 30 08/ 0022650373411/ 02267651 1777 97089175  
Email ceasdat@fasonet .bf Site web WWW.CEAS.ONG.NET



promo ramadan du 1<sup>er</sup> au 30 septembre

avec Orange, réalisez votre rêve



YooDeo

Avec Orange, vivez un mois de partage et de bonheur !

Du 1<sup>er</sup> au 30 septembre, profitez des tarifs préférentiels de 80 f la minute et de 20 f le sms pour toutes les communications Orange vers Orange\*. Participez aux tirages au sort tous les 15 jours et gagnez de nombreux lots. Si vous communiquez au moins pour 6000 f pendant tout le mois du ramadan, votre rêve peut devenir réalité ! Orange vous offre 10 voyages à la Mecque pendant le super tirage au sort.

Avec Orange, communiquez avec votre famille et réalisez votre rêve.

(\*) offre valable tous les jours ouvrables de 21h à 06h et le week-end  
Services Clients : 222 depuis un mobile Orange ou 90 22 22 22 depuis un fixe • [www.orange.ne](http://www.orange.ne)



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
N°04/2008/PVDT**

1. Le Gouvernement de la République du Niger a reçu un don du Fonds Africain de Développement pour financer le Projet de Valorisation des Eaux dans les régions de Dosso et de Tillabéri (PVDT) et envisage d'utiliser une partie des fonds pour couvrir les paiements éligibles au titre du marché pour la réalisation de quatre (04) forages équipés de pompe à motricité humaine (PMH) à Kibaré Téra, Kibaré Kokorou, Tégueye et Diapanga et d'un (1) poste d'eau autonome à Namga, dans la région de Tillabéri.

2. Le Ministre du Développement Agricole, par le présent Appel d'Offres, invite les soumissionnaires intéressés à fournir des offres sous plis fermés, pour la réalisation de quatre (04) forages équipés de pompe à motricité humaine (PMH) et la création d'un (1) poste d'eau autonome, dans la région de Tillabéri.

Sont admises à concourir les entreprises de travaux d'hydraulique, 2<sup>ème</sup> catégorie, option forages.

3. Les soumissionnaires intéressés peuvent consulter le dossier au niveau de la cellule de coordination du Projet à Niamey ou à la Direction Régionale de l'Hydraulique de Tillabéri.

4. Le dossier d'appel d'offre peut être obtenu à la Cellule de coordination du Projet à Niamey, BP 12 789, Tel 20 37 21 43, Fax 20 37 21 44, moyennant le paiement d'une somme non remboursable de 100 000 F CFA

5. Les offres sont valables pour une période de 120 jours après l'ouverture des plis et doivent être accompagnées d'une caution de soumission de 1 500 000 F CFA. Les offres seront remises à la Cellule de coordination du Projet à Niamey, BP 12 789, Tel 20 37 21 43, Fax 20 37 21 44, **le 30 octobre 2008 à 09 heures 30** ou avant cette date. Les plis seront ouverts le même jour à partir de 10 heures dans les locaux du Ministère du Développement Agricole, en présence des soumissionnaires qui désirent être présents.

6. L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que conformément aux textes en vigueur, l'adjudicataire est tenu de verser à l'Agence de Régulation des Marchés Publics une somme équivalente à 1% du montant du marché.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
N°06/2008/DRH/PASEHA/D**

**PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT DIFFA**

Dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur Eau Hygiène et Assainissement(PASEHA), Composante 2 dans la Région de Diffa, le Ministère de l'Hydraulique, à travers la Direction Régionale de l'Hydraulique de Diffa, lance un appel d'offres ouvert pour la réalisation d'un forage profond pour la mini AEP du village de Baroua, dans la Commune de Bosso, Département de Diffa. Les travaux du forage profond sont regroupés en un (1) lot indivisible:

Les travaux à exécuter sont financés par la Coopération Danoise pour le développement international (DANIDA) à travers la Convention #104.Niger.814.

La participation est ouverte à toute entreprise spécialisée en exécution des travaux de forages, ayant une large expérience dans l'exécution des forages profonds.

L'entrepreneur proposera un délai d'exécution des travaux qui ne pourra en aucun cas dépasser trois (3) mois.

Le dossier d'appel d'offres, établi en langue française, peut être obtenu à la Direction Régionale de l'Hydraulique de Diffa ou au Bureau de Coopération Danoise BP 11 856 Tél 72 39 48 Niamey, moyennant le paiement d'une somme forfaitaire non remboursable de 100 000 F CFA

Les offres, rédigées en langue française et en quatre (4) exemplaires, (un original et trois copies marquées comme telles), devront parvenir par pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse du Directeur Régional de l'Hydraulique BP 57 Diffa Tel 20 540 290

E-mail : [phydiffa@intnet.ne](mailto:phydiffa@intnet.ne) ou être remises en main propre, à la Direction Régionale de l'Hydraulique de Diffa. Il sera remis au soumissionnaire un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de dépôt du dossier.

L'offre doit parvenir **au plus tard le mercredi 22 octobre 2008 à 9 h 00 heures** à la Direction Régionale de l'Hydraulique de Diffa.

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique le **mercredi 22 octobre 2008 à 9 heures 30 mn** dans la salle de réunion de la Direction Régionale de l'Hydraulique de Diffa.

Les entreprises soumissionnaires sont invitées à participer par une personne dûment mandatée à la séance d'ouverture des plis.

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une durée de Cent Vingt Jours (120 jours) à partir de la date limite fixée pour la réception de l'offre.

Afin d'obtenir par lui même tous les renseignements complémentaires qui peuvent s'avérer nécessaires pour la préparation de son offre. Il est conseillé aux soumissionnaires de visiter et d'inspecter la zone des travaux et ses environs et d'obtenir par eux-mêmes, et sous leur propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de leur offre.

Les coûts liés à la visite du site sont à la charge des soumissionnaires.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus en écrivant à :

Monsieur le Directeur Régional de l'Hydraulique de Diffa BP57

Tél. 20 540 290

**LE DIRECTEUR REGIONAL DE  
L'HYDRAULIQUE DE DIFFA**

**FCA**

**AVIS DE RECRUTEMENT**

Une Société de la place, recherche pour recrutement immédiat **un (e) comptable** qui assumera les tâches suivantes :

Sous la supervision du Directeur de Projet, l'intéressé (e) accomplit les tâches dévolues à un comptable et toute autre tâche y relative demandée par ses collaborateurs.

Il doit avoir une bonne connaissance du système SYSCOA et être à mesure d'utiliser tout autre plan comptable proposée par la direction du projet ou le siège.

**1. Description des tâches et responsabilités**

Le candidat doit être à mesure d'accomplir les tâches suivantes :

- Assurer la tenue de la comptabilité et la préparation de la paie ;
- Préparer les états et les comptes pour les besoins de la consolidation pour le siège ;

- Préparer les documents pour les contrôles internes et externes et assister les auditeurs au cours de leurs contrôles ;

- Appuyer la préparation et le suivi des budgets ;

- Préparer les déclarations fiscales et sociales, mensuelles, trimestrielles ou annuelles ;

**2. Qualifications**

Le candidat doit avoir au moins une formation BAC + 2 ans ou BAC + 3 ans option finance comptabilité ou une formation équivalente et justifier d'une expérience d'au moins 3 ans à un poste équivalent dans une entreprise, une ONG international ou dans un Cabinet.

Les éléments suivants sont des atouts importants :

- Une bonne maîtrise de l'anglais, plus particulièrement des termes comptables ;

- Une bonne maîtrise de Microsoft Word et Microsoft Excel ;

- Une bonne connaissance du logiciel SAGE (compta et paie).

**3. Dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant trois personnes de référence avec leur numéro de téléphone ou leur e-mail ;
- Les copies certifiées des diplômes ;
- Les copies certifiées des attestations ou certificat de travail ;
- Un acte de naissance et un certificat de nationalité.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **6 octobre 2008**.

Les dossiers doivent parvenir sous pli fermé à FCA Fiduciaire Conseil et Audit - B.P. 07 Niamey ([secfca@fca.ne](mailto:secfca@fca.ne)).



Vivez pleinement votre vie. Amusez-vous avec vos amis ! Zain, votre opérateur de téléphonie mobile, vous offre des produits et services à la pointe de l'innovation et vous aide à rester en contact avec ceux qui comptent le plus. Laissez-vous guider vers de nouveaux horizons !

# Ton monde, ta liberté...

[www.zain.com](http://www.zain.com)

Un monde merveilleux



# MANAGEMENT FOR ENTERPRISE CONSULT

886 Avenue CHARLES DE GAULLE  
 BP : 12790 Niamey Tél. : 20 73 83 96  
 Email: [mec\\_niger@yahoo.fr](mailto:mec_niger@yahoo.fr)  
 NIAMEY-NIGER

## RECRUTE POUR LA MANUTENTION AFRICAINE

### UN (01) CHEF COMPTABLE

Description synthétique & prévisionnelle du poste :

#### \* Comptabilité client

- Contrôle de l'enregistrement comptable de la facturation
- Gestion des exonérations, enregistrement et établissement des avoirs correspondants
- Suivi du lettrage
- Suivi du fichier client (IRIUM)

#### \* Recouvrement

- Supervise le recouvrement et en reporte à la Direction Financière
- Suivi autonome d'un certain nombre de dossiers clients

#### \* Comptabilité générale

- Saisie des OD
- Préparation de l'arrête
- Imputation et enregistrement des facturations internes (vérification seulement avec IRIUM)
- Chargé de la bonne tenue globale de la comptabilité et actions correctrices

#### \* Fiscalité

- Suivi des impôts Taxe immobilière/patente et autres impôts
- Préparation acomptes BIC
- Contrôle déclarations TVA/TVA retenues a la sources/précompte BIC

#### \* Reporting

- Etablir mensuellement certains reporting pour la Direction et le Groupe
- Suivi des divers fichiers (achat sans NIF)
- Suivi de la comptabilité analytique (à redéfinir, en fonction des possibilités que permettra IRIUM)

#### \* Back up

- Doit pouvoir assurer les tâches récurrentes des postes comptable fournisseur/caisse/comptable banque

#### \* Divers

- Diverses analyses financières

#### \* De plus à terme, possibilité de manager une partie de l'équipe comptable

- Management d'un comptable fournisseur

#### Compétences et Qualités requises

- Formation minimum : Bac + 3 ou 4 en comptabilité/finance

- Bonne connaissance en comptabilité (OHADA SYSCOA), fiscalité et notion de contrôle de gestion
- Autres connaissances : Excel, Word, Logiciel comptable
- Expérience : Minimum 3 ans d'expérience en tant que chef comptable
- Qualité recherchées : intégrité, rigueur, volonté et discrétion
- Disponibilité : Immédiate

#### Dépôt des dossiers de candidature

Les candidats remplissant les conditions requises sont priés de déposer leur dossier de candidature au plus tard le mercredi 08 octobre 2008 à 16h30mn à l'adresse suivante : ANPE BP : 13 222 Niamey Tel: 00227 20 73 33 84 Fax: 00227 20 73 70 31

**NB : les dossiers de candidature envoyés par mail ne sont pas pris en considération.**

#### Composition des dossiers

- Une demande manuscrite ;
- Un curriculum vitae (CV) détaillé ;
- Les copies légalisées des diplômes ;
- Une lettre de motivation ;
- Un certificat de nationalité ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois mois ;

## COMMUNIQUE DE DECES

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a le profond regret d'annoncer le décès de **M. HENRI PAUL SCHMIDT DEGENER, Consul Honoraire du Royaume des Pays - Bas au Niger**, survenu le 16 septembre 2008 à Niamey des suites d'une courte maladie.

En cette douloureuse circonstance, la Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, au nom du Gouvernement, présente ses condoléances les plus attristées au Gouvernement des Pays-Bas et à la famille de l'illustre disparu.

*Que la terre lui soit légère AMEN!*

## COMMUNIQUE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

**Monsieur MOUSTAPHA INOUA**, Secrétaire des Affaires Etrangères, Mle 51510/V en service au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération est invité à **rejoindre son poste sans délai.**

Faute de quoi l'intéressé sera considéré comme **en abandon de poste.**

## Avis de recrutement

Une institution internationale, humanitaire indépendante neutre et impartiale recherche pour son bureau de Niamey en République du Niger un :

#### Responsable Car pool

##### Description standard de la fonction

- Gestion de stock de pièces détachées
- Gestion ressources humaines (4 chauffeurs)
- Gestion suivi administratif d'une flotte de 4 véhicules de type Land cruiser 4x4 (maintenance, réparations, accidents, planning d'utilisation) ainsi que d'un générateur
- Suivi approvisionnement et consommation de carburant
- Gestion administrative des documents et archivage
- Travaillera sous la supervision d'un logisticien

##### Expériences et formation demandées

- Diplôme niveau fin de secondaire (baccalauréat)
- Brevet d'étude professionnelle de mécanique (obligatoire)
- Expérience 1 an minimum dans un poste similaire recommandé
- Permis de conduire B (obligatoire)

- Connaissances informatiques (Word et Excel)
- Bonne connaissance du français et de l'anglais parlé et écrit.

- Bonnes capacités analyse et organisation

- Capacité de management

- Sens des priorités

- Disponibilité pour voyager sur toutes les sub-délégations.

**Lieu de travail :** Niamey,

**Date d'entrée en fonction :** octobre 2008 au plus tôt

#### Dépôt des dossiers :

Lettre de motivation, Curriculum Vitae, lettres de recommandation (copie), diplômes (copie), certificats de travail (copie) certificat de nationalité nigérienne (copie), permis de conduire et carte ANPE valide à l'attention du responsable du département logistique, BP 13702, Niamey

Merci de préciser " **Responsable Car pool**" sur l'enveloppe

**Clôture des dossiers :** 12 octobre 2008

NB : seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour la suite .



## Communiqué

APPEL DES COTISATIONS SOCIALES DU TROISIEME TRIMESTRE 2008

La Directrice Générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a l'honneur d'informer les employeurs que les déclarations et les relevés nominatifs pré imprimés du 3<sup>ème</sup> trimestre 2008 sont disponibles dans leur boîte postale. Ceux qui ne les trouvent pas dans leur boîte postale peuvent les réclamer auprès des structures de la CNSS de leur lieu de résidence, à savoir :

- Les Directions régionales et les Agences de la CNSS pour les employeurs de l'intérieur du pays ;

- La Direction du Recouvrement des Cotisations sise au premier étage de l'immeuble CNSS, pour les employeurs de la communauté urbaine de Niamey.

Elle invite par conséquent tous les employeurs qui ont changé d'adresse de le notifier à la Direction du Recouvrement des Cotisations, BP 255 Niamey.

Elle rappelle aux employeurs qu'ils doivent remplir et transmettre à la CNSS les déclarations et les relevés nominatifs et s'acquitter des cotisations correspondantes dans les délais prescrits sous peine de sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

# Ouverture de l'agence Banque Atlantique ZINDER

Le 15 Septembre 2008



 banque  
atlantique  
la synergie d'un réseau

REPUBLIQUE DU NIGER  
 MINISTERE DE LA POPULATION ET DES RÉFORMES  
 SOCIALES (MP/RS)  
 SECRETARIAT GENERAL  
 PROJET DEMOGRAPHIQUE MULTISECTORIEL (PRODEM)

**Avis d'appel d'offres National**  
 N° 006/2008/PRODEM/ H309-NIR  
**Fourniture de matériel audio visuel et de reprographie pour le PRODEM**  
 DON IDA No: H 309-NIR

1. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un financement d'un montant de dix millions (10.000.000) de dollars US pour financer les activités du Projet Démographique Multisectoriel (PRODEM). Il se propose d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements autorisés au titre du marché de Fourniture de matériel audio visuel et de reprographie

2. Le Ministère de la Population et des Réformes Sociales, par le présent Avis d'Appel d'Offres National (AAO N), invite les soumissionnaires intéressés et remplissant les conditions requises à présenter leurs offres sous pli fermé pour :

la Fourniture de matériel bureautique pour le PRODEM en deux (2) lots composés ainsi qu'il suit :

**lot n°1 : matériel audio visuel :**

- 8 vidéo projecteurs ;
- 8 écrans de projection ;
- 8 tableaux de conférence ou Chevalet ;
- 9 téléviseurs ;
- 9 magnétoscopes ;
- 9 lecteurs DVD.
- 9 Caméras numériques

**Lot n°2 : matériel de reprographie**

- 08 photocopieurs petite capacité ;

Le délai de livraison est de quarante et cinq (45) jours calendaires à compter de la date de notification du marché signé.

Les fournitures seront livrées à la Direction des

Ressources Financières et du Matériel (DRFM) du Ministère de la Population et des Réformes Sociales sise à l'immeuble SONARA II (Ex BOA) 1<sup>er</sup> étage à Niamey, au Niger.

3. Le processus se déroulera conformément aux procédures d'appel d'offres décrites dans les Directives : Passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA, publiées par la Banque en mai 2004 ; tous les candidats des pays satisfaisant aux critères de provenance énoncés dans les Directives sont admis à soumissionner.

4. Les candidats intéressés remplissant les conditions requises peuvent obtenir un complément d'informations auprès de la Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM) du Ministère de la Population et des Réformes Sociales (Tél : (227) 20 73 94 60), et peuvent consulter le dossier d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus du lundi au jeudi (jours ouvrables) entre 8h et 16h30mn, et les vendredi (jours ouvrables) de 8h et 13h 30 mn.

5. Les candidats intéressés peuvent acheter un jet complet du document d'appel d'offres rédigé en français, à l'adresse indiquée ci-dessus, moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA. Les dossiers à acheter pourront être retirés à la Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM) du Ministère de la Population et des Réformes Sociales à l'adresse ci-après :

Immeuble SONARA II (ex BOA)  
 1<sup>er</sup> Etage BP 13885 Niamey (NIGER)  
 Tél. (227) 20 73 94 60

Fax : (227) 20 73 94 59 Email : sgmpas@intnet.net.

6. Les offres doivent être rédigées en français et envoyées en quatre (04) exemplaires dont un original et trois (03) copies à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **mardi, 14 octobre 2008 à 10 heures**. Les offres doivent demeurer valides cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres. Elles doivent être accompagnée d'une garantie d'offre dont le montant est fixé par lot

LOT n° 1: 500 000 FCFA  
 LOT n° 2 : 250 000 F CFA

Les garanties doivent provenir d'une Banque commerciale.

7. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture le **mardi, 14 octobre 2008 à 10 h 30mn** dans la salle de réunion du Ministère à l'adresse indiquée ci-après :

Ministère de la Population et des Reformes Sociales  
**Projet Démographique Multisectoriel**  
 SONARA II (ex BOA)  
 BP 13885 Niamey (NIGER)  
 Tél. (227) 20 73 94 60  
 Fax: (227) 20 73 94 59  
 Email : sgmpas@intnet.net

Le Coordonnateur du PRODEM  
 Dr Ibrahima Halilou

moovbonus



Moov,  
 le 1<sup>er</sup> réseau qui vous paie  
 pour recevoir des appels.

Jusqu'au 31 Octobre 2008,  
 recevez 10 FCFA\* par minute d'appel reçu.

\* Crédit versé pour tous les appels en provenance des autres réseaux mobiles, du fixe national et de l'international. Offre réservée aux clients Moovprépayé.  
 Contact Service client Moov : 888





## AVIS DE VENTE

**BRANIGER met en vente au plus offrant 3 véhicules :**

### 1 - TOYOTA LAND CRUISER VX

Année de mise en circulation : 1992 Kilométrage : 167014 Montant : 7.000.000 F/CFA

### 2- TOYOTA LAND CRUISER II

Année de mise en circulation : 1998 Kilométrage : 308 378 Montant : 3.500.000 F/CFA

### 3- PEUGEOT BACHE

Année de mise en circulation : 1998 Kilométrage : 311 637 Montant : 2.000.000 F/CFA

Ces véhicules sont visibles dans l'enceinte de l'usine, 83 avenue du progrès (ZI 009) Zone Industrielle BP 11 245 Niamey de 8 heures à 12 heures.

Veuillez faire parvenir vos offres sous pli fermé au Secrétariat au plus tard le 06 octobre 2008 à 14 heures.

REPUBLIQUE DU NIGER  
 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE  
 PROJET DE LUTTE D'URGENCE CONTRE LE CRIQUET PELERIN  
 CREDIT N°4024  
 SERVICE DE CONSULTANTS : Recrutement d'un médecin chargé du suivi sanitaire des agents impliqués dans la lutte antiacridienne  
**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET**

Cette sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés de ce projet publié dans le Development Business du 03 décembre 2004.

La République du Niger a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au suivi sanitaire des agents dans la lutte antiacridienne.

Le médecin, en collaboration avec le coordonnateur QUEST, aura les responsabilités suivantes :

- élaborer et tenir à jour des dossiers sanitaires de tous les agents impliqués dans la lutte,
- effectuer la visite médicale du début de campagne de pulvérisation, effectuer la visite médicale après la campagne de lutte.

Le consultant aidera l'équipe QUEST à :

- Mettre en place un système de suivi et de gestion de l'information sanitaire,
- Faire les recommandations cliniques en rapport avec l'état sanitaire des agents,
- Faire un rapport sanitaire de l'état de santé des agents en fin de campagne,
- Coordonner les activités relatives au partenariat avec les institutions de la santé publique.

La durée de la mission est de trente (30) jours. Le Consultant doit être un médecin diplômé en santé publique avec une forte expérience dans le suivi des agents et en particulier le suivi toxicologique.

La Cellule Nationale de Coordination du Projet de Lutte d'Urgence contre le Criquet Pèlerin (PLUCP) invite les candidats éligibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Ils devront soumettre des documents susceptibles d'indiquer leur qualification pour exécuter lesdits services (CV détaillé et références concernant l'exécution de contrats similaires...)

Un consultant sera sélectionné suivant les procédures décrites dans les directives:

Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, édition mai 2004 révisée en octobre 2006.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous de 9 heures à 16 heures du lundi au jeudi et de 9 heures à 12 heures les vendredis.

Les manifestations d'intérêt doivent être soumises au plus tard le 3 octobre 2008 à 13 heures 30 à :

**PROJET DE LUTTE D'URGENCE CONTRE LE CRIQUET PELERIN CELLULE NATIONALE DE COORDINATION**

**(SISE DANS LES LOCAUX DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION DES VEGETAUX)**

**AVENUE DU PROGRES, ZONE INDUSTRIELLE B.P. 2219 NIAMEY, TELEPHONE : 20-74-29-21**

République du Niger  
 Ministère de la Santé Publique  
 Secrétariat Général  
 Fonds Commun d'Appui au PDS 2005 -2010

## Avis d'appel d'offres N° AOI/001/08/GC/FC PDS : Réhabilitation & Extension des locaux du Ministère de la Santé Publique

1. Le présent Avis d'appel d'offres suit l'Avis général de passation de marchés du projet paru en ligne le 9 mars 2006 et dans le numéro 675 du 31 mars 2006 de "Development Business", le sahel Dimanche n° 1176 du 17 mars 2006 et les Sahels quotidiens n°7098 du 20 et n°7099 du 21 mars 2006.

2. Le Gouvernement de la République du Niger a reçu un crédit (crédit IDA 4141 NIR) de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) et un don de l'Agence Française pour le Développement (AFD), pour financer le coût du Projet de Renforcement Institutionnel et d'Appui au Secteur de la Santé (PRI-ASS), appelé Fonds Commun d'Appui à la Mise en Œuvre du Plan de Développement Sanitaire 2005 - 2010 en diverses monnaies et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit et du don pour effectuer des paiements au titre du Marché de réhabilitation et extension du Ministère de la Santé Publique (MSP).

3. Le Ministère de la Santé Publique invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue de la réhabilitation et de l'extension du bâtiment du MSP. Le délai pour la réalisation des travaux est de quatorze (14) mois.

4. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres international spécifiées dans la publication de la Banque " Directives: passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA ", et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.

5. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès de la Direction des Infrastructures et de l'Équipement du MSP; BP : 623 Niamey; porte 116; tel: (227) 20 20 35 53; télécopie : (227) 72 70 35; courriel : kouubii@yahoo.fr et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au jeudi de 8h à 16h et les vendredis de 8h à 12, heure locale.

#### 6. Les critères de qualification comprennent:

- Etre ressortissant d'un pays éligible;
- fournir les pièces administratives et les documents suivants: Un agrément de 3ème catégorie ou plus en bâtiment, une copie légal-

isée du certificat d'immatriculation au registre de commerce; un certificat d'identification au réel (NIF/R), une attestation des services fiscaux pour le présent appel d'offres, attestant que le soumissionnaire est en règle vis à vis de l'administration fiscale; une attestation de l'Inspection du Travail et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, datant de moins de 3 mois attestant que le soumissionnaire est en règle dans ses cotisations; un certificat de non faillite, non liquidation judiciaire et non cessation de paiement datant de moins de 3 mois. Les soumissionnaires étrangers devront joindre également à leurs offres l'équivalent des pièces administratives listées ci-dessus.

En cas de groupements d'entreprises, chaque membre du groupement devra joindre à son offre les pièces listées ci-dessus. Une marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs/groupements d'entreprises nationaux ne s'appliquera pas.

- Avoir un chiffre d'affaires certifié moyen pour chacune des trois (3) dernières années au moins égal à 3 fois le montant de son offre,
- Avoir réalisé entant qu'entreprise principale au moins deux marchés de volume financier similaire au cours des 5 dernières années (joindre obligatoirement les contrat, PV de réception et attestation de bonne fin).

- Disposer du personnel suivant:

- Directeur de projet : Un Ingénieur Génie Civil ayant coordonné au moins cinq (5) chantiers similaires en tant que directeur de projet ;
- Conducteur de travaux: un Ingénieur génie Civil ayant supervisé au moins trois (3) chantiers similaires en tant que conducteur de travaux ;

- Chef de chantier: un Technicien Supérieur de Génie Civil ayant contrôlé au moins cinq (5) chantiers similaires en tant que chef de chantier ;

- Disposer du matériel minimum suivant: 1 grue à flèche avec une capacité de levage minimale d'une (1) tonne, hauteur de levage supérieure à 15m, 3 camions benne, 2 véhicules de liaison, 2 cuves à eau d'au moins 6 m3 chacune, 3 lots d'échafaudage, 2 bétonnières, 6 aiguilles vibrantes, 1 jeu complet de matériel de topographie, etc...

- Fournir l'attestation financière d'une banque commerciale reconnue

disposée à accorder un crédit d'un montant au moins égal à 100 millions de francs CFA ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible (l'attestation sera non valide si le montant n'est pas précisé)

- Présenter la méthode de travail et le calendrier proposé (description de la méthodologie et planning Gant)

7. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés par demande écrite à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de deux cent mille (200.000) francs CFA ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible. Le paiement sera effectué en espèce ou par chèque certifié. Le Dossier d'appel d'offre sera retiré directement par le Soumissionnaire auprès de l'Acheteur ou envoyé par courrier express sur demande du Soumissionnaire et après paiement en avance des frais d'acquisition et d'expédition.

8. Les Soumissions devront être déposées à l'adresse ci-dessous /e mardi 18 novembre 2008 à 9h30mn. Les dépôts électroniques ne seront pas admis.

Les soumissions présentées hors délais seront rejetées.

Les Soumissions seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous /e mardi 18 novembre 2008 à 10h00.

9 Toutes les Soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de Soumission d'un montant au moins égal à 7.000.000 FCFA ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible.

10. L'adresse mentionnée ci-dessus est:

Secrétariat Général du MSP

BP: 11323 Niamey; porte 207;

Tel : (227) 20 72 27 82; Télécopie : (227) 20 72 70 35;

Courriel: moussafatim2@yahoo.fr

L'adresse à laquelle seront ouverts les plis est :

Ministère de la Santé Publique

Salle de réunion

BP : 623 Niamey

Tel: (227) 20 72 27 82

# HOROSCOPE

Prévisions de vendredi-samedi-dimanche

## 1 Bélier (21 mars - 19 avril)

**VENDREDI:** Décoration, cadeaux, un anniversaire ou une fête se prépare.

**SAMEDI:** Ceux qui travaillent le week-end envieront les autres...

**DIMANCHE:** La journée sera riche en événements.

## 3 Gémeaux (21 mai - 21 juin)

**VENDREDI:** Faites des projets pour le week-end, seul, en amoureux ou en famille.

**SAMEDI:** on peut ne pas être très famille mais assurer le minimum syndical, non ?

**DIMANCHE:** Si votre frigo est vide, vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous même.

## 5 Lion (23 juillet - 21 août)

**VENDREDI:** Au jeu de la séduction, vous pensez être le chasseur, mais vous pourriez être la proie.

**SAMEDI:** Un choix difficile à faire? Vous saurez prendre les bonnes décisions.

**DIMANCHE:** Ne dépensez pas votre argent sans compter. Un peu de sérieux !

## 7 Balance (22 sept.- 22 oct.)

**VENDREDI:** Une belle soirée pour se détendre.

**SAMEDI:** On vous fait des confidences?

Restez en retrait.

**DIMANCHE:** Vous aurez envie d'un peu de temps rien que pour vous.

## 9 Sagittaire (22 nov. - 22 déc.)

**VENDREDI:** Un petit tour dans votre passé ?

**SAMEDI:** Cessez de remettre en question tout ce que vous faites.

**DIMANCHE:** Si vous êtes dans le flou côté boulot, faites le point avec les bonnes personnes.

## 11 Verseau (20 janv. - 18 février)

**VENDREDI:** Vous et votre partenaire vous comprenez sans même échanger un mot.

**SAMEDI:** l'optimisme reste la meilleure arme pour affronter les soucis.

**DIMANCHE:** Encore envie de dépenser de l'argent ?

## 2 Taureau (20 avril - 20 mai)

**VENDREDI:** Le dialogue sera primordial au sein de la famille.

**SAMEDI:** Vélo, balade à pied, pique-nique... Tant de choses à faire pour un bon week-end.

**DIMANCHE:** Pas de routine en amour, soyez comme au premier jour.

## 4 Cancer (22 juin - 22 juillet)

**VENDREDI:** Continuez comme vous le faites au travail, et vous vous rendrez indispensable.

**SAMEDI:** Il faut savoir s'adapter aux personnes que l'on rencontre pour la première fois.

Soyez vous-même.  
**DIMANCHE:** Les enfants vous adorent, ils auront envie de tas de choses.... Aller à la pêche, par exemple. Gardez votre sang-froid.

## 6 Vierge (22 août - 21 sept.)

**VENDREDI:** Quelques pensées zen pour vous décontracter.

**SAMEDI:** On vous fera des compliments sur votre forme et votre bonne mine.

**DIMANCHE:** Vous aurez envie de donner votre avis.

## 8 Scorpion (24 oct. - 22 Nov.)

**VENDREDI:** Vous serez votre meilleur représentant.

A vous de bien vous vendre.

**SAMEDI:** Pour souffler un coup et se décontracter, rien ne vaut un petit dîner entre amis.

**DIMANCHE:** Tenez compte des conseils que l'on vous donne. Ils sont gratuits et peuvent être très utiles !

## 10 Capricorne (21 déc. - 19 janv.)

**VENDREDI:** Il vous prend des envies de tout abandonner pour recommencer... on ne sait quoi !

**SAMEDI:** Il sera question d'un déplacement qui ne vous enchante pas.

Ou de quelqu'un qui vous rend visite.  
**DIMANCHE:** Ah, un bon DVD ou un bon livre ! Ça, c'est une super journée en perspective...

## 12 Poissons (19 Fév. - 20 mars)

**VENDREDI:** L'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt.

**SAMEDI:** En cas de conflit, soit on éclate, soit on se tait. Aujourd'hui, mieux vaut serrer les lèvres.

**DIMANCHE:** Disputes entre partenaires ? La paix ne pourra venir que de vous. Faites le premier pas.

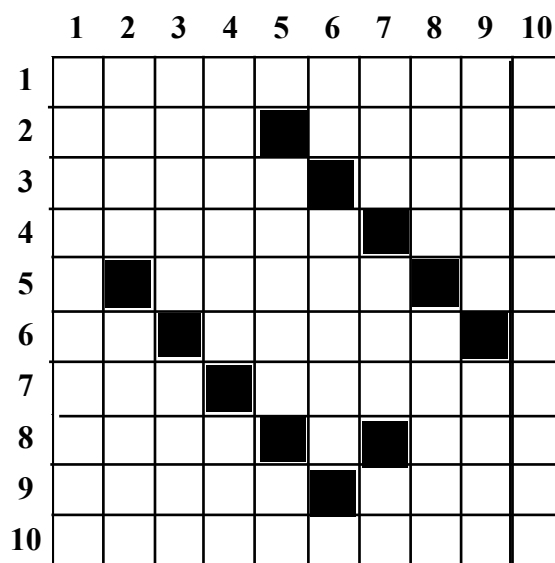
# Rions-en

## EXTRAITS DE RAPPORTS DE POLICE (SD DU 26 SEPT)

\*\*Seuls quelques dégâts matériels furent notés sur le cadavre...  
\*\*Le policier put frapper son agresseur à la tête sans difficulté, son arme étant parfaitement réglementaire.  
\*\* L'homme ne semblait pas avoir prévu son meurtre avec préméditation...  
\*\*Un violent coup sur la tête semblait indiquer une mort naturelle...  
\*\*Après identification, le corps fut rendu à sa famille dont personne n'a pu retrouver la trace.

uver la trace.  
\*\*Le défunt confirma que son meurtrier avait bien agi seul.  
- Malgré son mariage et ses quatre enfants, l'homme vivait comme un veuf éploré...  
\*\*Grièvement blessé, la vitrine s'effondra en morceaux...  
\*\*La mer était sa terre natale...  
\*\*Le trio des voleurs était composé de quatre hommes d'origine africaine...  
\*\*Le suspect étant sans domicile fixe, les policiers purent le cueillir quand il sortit enfin de chez lui.

# MOTS CROISES



## HORIZONTALEMENT

- Enchaînements de faits que l'on ne peut éviter et d'où l'on sort difficilement ;
- Mise à mort - Saveur ou parfum ;
- Ne quitte pas - Peau travaillée ;
- Plantes urticantes - Consonnes ;
- Sombre à rebours - Chef de société ;
- Possessif - Amuse ;
- Période remarquable - Vétéran ;
- Réserve de grain - Artère ;
- Capitale sud-coréenne - Edité ;
- Entrecroiser .

## VERTICALEMENT

- Défaut d'envergure .
- Jouer avec les couleurs - Hérétique ;
- Mouvement de membres - Plaque métallique à redresser ;
- Membrane tapissant le fond de l'oeil - Ville de Chaldée ;
- Accepte favorablement (Inversé)- Largeur de coupon ;
- Sodium - Le derrière ;
- Arme blanche - Manie - Pascal ;
- Saveur- Maladie dentaire (Inversé) ;
- Princes arabes - Département français ;
- Donneur de leçons.

## numéro précédent

S	U	B	T	I	L	I	T	E	S
E	S	T	E		A	D	I	E	U
N	E	S		E	P	E	E		R
T	E		S	T	E		N	A	V
I		M	O	I		D		N	E
M	G		L	O	T	I	R		I
E	O	N		L	U	S		C	L
N	U	I	T	E	E		O	R	L
T	E	E		E		N	I	E	E
S	T	R	E	S	S	A	N	T	E

## Numéros utiles

Renseignements:	12
Sapeurs Pompiers:	18
Réclamation :	13
Police secours :	17
Hôpital :	20 72 25 21
Médecins de nuit:	20 73 47 37

## Pharmacies de garde

Du samedi 20 septembre au samedi 27 septembre 2008	Du samedi 27 septembre au samedi 04 octobre 2008
<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Dar Es Salam</li> <li>☺ Mali Béro</li> <li>☺ Liberté</li> <li>☺ Ténére</li> <li>☺ 2ème arrondissement</li> <li>☺ Wadata</li> <li>☺ Yantala</li> <li>☺ Collège Mariama</li> <li>☺ Château 8</li> <li>☺ Ni'ima</li> <li>☺ Cité caisse</li> <li>☺ Indépendance</li> <li>☺ Populaire SONI</li> <li>☺ Pop. Hôpital (sauf les dimanches)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Point D</li> <li>☺ Plateau</li> <li>☺ Nouveau Marché</li> <li>☺ Complexe</li> <li>☺ Terminus</li> <li>☺ Lako</li> <li>☺ OUA</li> <li>☺ 2è Forage</li> <li>☺ Route Tillabéry</li> <li>☺ Populaire Banizombou</li> <li>☺ La Patience (Ex-Lacouroussou)</li> <li>☺ Pop. Hôpital (sauf les dimanches)</li> </ul>

## Une institution internationale, humanitaire indépendante neutre et impartiale recherche pour son bureau de Niamey en République du Niger un (e) :

### OPÉRATEUR RADIO (H/F)

Description standard de la fonction

- Gestion des communications à la radio room
- Suivi des équipes en mission
- Assurance du flux des informations concernant la sécurité
- Permanence radio room 12H/24 6J/7 en rotation
- Formation et conseil aux utilisateurs et collègues
- Réception téléphonique
- Surveillance du bon fonctionnement de la radio room
- Tâches diverses lors de la permanence de nuit et week-end

Expériences et formation demandées

- Niveau d'études secondaire.
- 1 à 2 ans d'expérience dans un poste similaire.
- Expérience HF/NHF est un atout

**Qualités personnelles**

- Excellente aptitude en communication orale.
- Bonne connaissance du français et de l'anglais parlé et écrit.
- Bonne maîtrise des outils informatiques et

connaissance basique des télécommunications

- Excellente connaissance de l'environnement géographique attribué.
- Être capable de travailler dans des conditions stressantes et de manière indépendante
- Esprit d'équipe et facilité pour traiter avec les gens.
- Personne méthodique et patiente.
- Bonne initiative et sens de la responsabilité.
- Disponibilité pour voyager sur toutes les sub-délégations.

Lieu de travail : Niamey  
Date d'entrée en fonction : octobre 2008  
Dépôt des dossiers :  
Lettre de motivation, Curriculum Vitae, lettres de recommandation (copie), diplômes (copie) certificats de travail (copie) certificat de nationalité nigérienne (copie) et carte ANPE valide à l'attention de l'Administration de l'institution, BP 13702, Niamey  
Merci de préciser " AGENT DE MAINTENANCE " sur l'enveloppe  
Clôture des dossiers : 05 octobre 2008  
**NB : seules les candidats présélectionnés seront contactés pour la suite.**

Signature des accords de financement de la deuxième phase du Programme d'Actions Communautaires (PAC) entre notre pays et la Banque Mondiale

## 15 milliards de FCFA pour la seconde phase du PAC

Le ministre de l'Economie et des Finances, M. Ali Mahamane Lamine Zèné, et le Représentant résident de la Banque Mondiale au Niger, M. Ousmane Diagana, ont procédé hier matin dans la salle de réunion du ministère de l'Economie et des Finances, à la signature des accords de financement de la deuxième phase du Programme d'Actions Communautaires (PAC). La cérémonie s'est déroulée en présence du ministre du Développement Agricole, M. Mahamane Moussa, et du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification, M. Mohamed Akotey. Dans une allocution qu'il a prononcée à cette occasion, le ministre de l'Economie et des Finances a souligné que ce sont environ 15 milliards de FCFA que la Banque Mondiale met à la disposition du Niger, sous forme de don non remboursable. A cela s'ajoutent 2,4 milliards de FCFA du Fonds mondial pour l'environnement. M. Ali Mahamane Lamine Zèné a indiqué que ce don contribue au financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du Programme d'Actions Communautaires. Il s'est félicité que le Fonds pour l'environnement mondial se soit associé à la Banque Mondiale pour son expertise et la pertinence du projet. Le ministre devait ajouter qu'au vu des résultats significatifs enregistrés au cours de la première phase du Programme d'Actions Communautaires, les autorités nigériennes ont sollicité la poursuite des actions destinées à améliorer la gestion économique et financière entamée. Il s'est par la suite félicité de la célérité avec laquelle la requête du gouvernement pour la deuxième phase du PAC a été instruite. Ce qui permet, a ajouté M. Ali Mahamane Lamine Zèné, d'éviter les ruptures des interventions du programme sur le terrain. En effet, a-t-il poursuivi, le financement de la deuxième phase du PAC va consolider et étendre les acquis du projet à l'essentiel des communes du Niger. Cette seconde phase permettra de renforcer les aspects institutionnels en vue de soutenir les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural (SDR). Tout en contribuant au renforcement des capacités administratives, techniques et fiscales des communes, ainsi qu'à l'amélioration de la gestion durable des terres, elle apportera un appui aux commissions foncières communales et à la mise en place des fonds d'investissement local. Le ministre de l'Economie et des Finances a également indiqué que l'amélioration de la gestion des écosystèmes, des ressources naturelles, des terres, et partant, celle du niveau de la qualité de vie des populations, à travers des programmes concrets et visibles, constitue à n'en point douter la voie d'un développement durable et d'un enracinement du processus de la décentralisation. Le ministre a saisi l'opportunité de la signature de cet accord de don pour louer la qualité de la coopération avec la Banque Mondiale et exprimer toute l'apprécia-

tion du gouvernement du Niger pour les actes concrets qu'elle pose. Auparavant, le Représentant résident de la Banque Mondiale au Niger a souligné que c'est suite à une évaluation de la phase une du PAC, dont l'impact a été édifiant, que la Banque Mondiale a accepté de poursuivre son appui aux efforts du Niger dans le cadre de cet important programme de lutte contre la réduction de la pauvreté et de mise en œuvre du processus de décentralisation. M. Ousmane Diagana a ajouté que l'objectif



Echange de documents entre les deux parties

Housseini Garba/ONEP

du PAC2 vise à améliorer la capacité des communes rurales à concevoir et mettre en œuvre de manière participative les plans de Développement Communaux (PDC) et des Plans d'Investissement Annuel (PIA) dans le but d'améliorer les conditions de vie en milieu rural. Le PAC2 contribuera également à réduire la dégradation de l'environnement et à promouvoir la gestion durable des terres au Niger. M. Ousmane Diagana a indiqué que cet objectif sera atteint à travers la responsabilisation des communes et des organisations communautaires de base.

Cette seconde phase du PAC, a conclu le Représentant résident de la Banque Mondiale au Niger, consolidera et généralisera les acquis et réalisations du PAC 1 en élargissant les interventions du projet.

Oumarou Moussa

## Célébration de la Journée Mondiale du Tourisme

### L'urgence de l'adaptation de politiques nationales en matière de tourisme s'avère indispensable

Demain, notre pays, à l'instar de la communauté internationale, va célébrer la Journée Mondiale du Tourisme. Pour marquer cet événement, l'Organisation Mondiale du Tourisme a retenu comme thème : "Le Tourisme s'engage face au défi du changement climatique". Selon la ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mme Amadou Aïssa Siddo, ce thème traduit à lui seul l'importance multiforme de ce secteur d'activité à travers ses inter-relations transversales avec tous les autres domaines de la vie socio-économique contemporaine. Dans son message, la ministre du Tourisme et de l'Artisanat a rappelé que la Journée Mondiale du Tourisme est la principale manifestation du système des Nations Unies consacrée au tourisme mondial. Elle a été instituée en 1980 dans le but de sensibiliser davantage la communauté internationale à l'importance du Tourisme et à ses valeurs sociales, culturelles, politiques et économiques. "C'est pourquoi, les thèmes abordés mettent toujours l'accent sur l'impérieuse nécessité pour les générations d'hommes et de femmes d'aujourd'hui, de faire face aux défis mondiaux énumérés par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de mettre en évidence la contribution que le secteur du Tourisme peut apporter pour que ces derniers soient atteints", a-t-elle souligné. Au nombre de ces défis majeurs pour notre planète et pour la réalisation du développement durable et des OMD, Mme Amadou Aïssa Siddo évoque le changement climatique dont l'action de base du Tourisme mondial peut servir de catalyseur contre les impacts de ce phénomène pour lequel les pays du Sud, et notamment ceux de notre continent, restent les moins armés. Pour la ministre du Tourisme et de l'Artisanat, il demeure en effet établi que la problématique du réchauffement planétaire est irrévocable et que les changements climatiques

influencent déjà négativement sur tous les secteurs de la vie socio-économique actuelle, d'où la menace qu'il fait peser sur la santé de l'Homme et des animaux, sur le potentiel naturel de l'humanité et sur l'économie mondiale. "Le Tourisme, l'un des rares secteurs qui touche un éventail complet d'activités productives et qui impulse activement l'économie et la création d'emplois, doit de ce fait jouer un rôle essentiel pour amener la communauté internationale à s'attaquer efficacement et durablement au double défi de l'action contre le changement climatique et de la réduction de la pauvreté", a indiqué Mme Amadou Aïssa Siddo. C'est sans doute pour cela que l'Organisation Mondiale du Tourisme exhorte-t-elle l'ensemble de ses Etats membres et ses 350 membres affiliés à favoriser l'adaptation d'urgence de toute une série de politiques nationales, régionales, continentales voire planétaires, de développement du tourisme durable qui reflète un tant soit peu la prise en charge des problèmes environnementaux, socio-économiques et climatiques. Du reste, souligne la ministre du Tourisme et de l'Artisanat, l'environnement et les cultures locales sont de grands bénéficiaires des recettes tirées de l'activité touristique, qui à mesure qu'elle se développe, nécessite le renforcement des infrastructures de transports, d'accueil et de communication, émettrices de quantités non négligeables de CO2. Sur un autre plan, Mme Amadou Aïssa Siddo fait remarquer que le continent africain, avec sa faune et sa flore, ses paysages, son climat et son patrimoine, présente un avantage comparé considérable qui, à condition d'être judicieusement exploités, pour-

raient permettre aux pays les plus démunis de la planète de développer davantage ce secteur exportateur dynamique dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté. Toutes les préoccupations, a-t-elle continué, qui restent chères à S.EM Mamadou Tandja, Président de la République, Chef de l'Etat, dont l'attachement particulier aux questions de l'environnement, de la lutte contre la désertification et de l'érosion des terres cultivables, confère un intérêt primordial aux conséquences du changement climatique sur nos éco systèmes suffisamment éprouvés par les aléas des sécheresses récurrentes propres à la zone du Sahel. "C'est dire combien le Niger, que d'aucuns considèrent comme un pays au potentiel touristique énorme, peut-il largement en tirer profit, pour peu que toutes les opportunités d'une exploitation judicieuse soient mises à contribution dans l'intérêt bien compris de la communauté nationale, comme le stipule d'ailleurs les directives énumérées le 11 janvier 2008 par SEM Seïni Oumarou, Premier ministre, Chef du gouvernement, relativement aux secteurs de l'Artisanat et du Tourisme", a soutenu la ministre du Tourisme et de l'Artisanat. Elle a en outre souligné que la faculté d'adaptation du tourisme à toutes les formes d'activités exercées par l'Homme fait de ce secteur le moyen par excellence de développement par la solidarité auquel l'on recourt le mieux de nos jours pour améliorer la qualité de vie et les moyens de subsistance, en particulier au niveau communautaire.

M. S. Abandé Moctar

## AVIS DE RECRUTEMENT

Une institution internationale, humanitaire indépendante neutre et impartiale recherche pour son bureau de Niamey en République du Niger un :

### AGENT DE MAINTENANCE POLYVALENT

#### Description standard de la fonction

- Réparations et installations électriques, plomberie, menuiserie et autres...
- Supervision des travaux de construction et réparation exécutés par des tiers ;
- Supervision de la Gestion d'un stock de maintenance;
- Conduire le véhicule à sa disposition ;
- Vérification régulière des bâtiments, installations électriques, sanitaires et état des lieux ;

#### Expériences et formation demandées

- Niveau minimum d'études Baccalauréat ou équivalent ;
- Bonne connaissance du français (parlé et écrit) ;
- Avoir un permis de conduire ;
- Expérience dans le domaine de la maintenance (électricien/plombier) ;

- Expérience d'au moins cinq (5) ans comme électricien et plombier ;
- Bonne référence comme Électricien ou plombier un atout ;

#### Qualités personnelles

- Faire preuve de flexibilité et de fiabilité dans le travail ;
- Avoir l'esprit d'équipe et disponibilité permanente ;
- Initiative, sens pratique et de l'organisation ;
- Discrétion ; indépendance et honnêteté

Lieu de travail : Niamey

Date d'entrée en fonction : octobre 2008

#### Dépôt des dossiers :

Lettre de motivation, Curriculum Vitae, lettres de recommandation (copie), diplômes (copie) certificats de travail (copie) certificat de nationalité nigérienne (copie) et carte ANPE valide à l'attention de l'Administration de l'institution, BP 13702, Niamey  
Merci de préciser " AGENT DE MAINTENANCE " sur l'enveloppe

Closure des dossiers : 05 octobre 08

NB : seules les candidats présélectionnés seront contactés pour la suite

## COMMUNIQUE DE L'ECOLE DES TECHNIQUES ECONOMIQUES, COMPTABLES, COMMERCIALES ET DE COMMUNICATION

RENTREE ACADEMIQUE 2008-2009

L'ETEC (Ecole des Techniques Economiques, Comptables, Commerciales et de Communication) est un établissement privé de formation professionnelle fondé et animé par des professionnels de la formation professionnelle.

#### NIVEAU MOYEN:

- Comptabilité Informatique
- Employé de Banque
- Employé de Commerce
- Transit - Douane
- Bac Professionnel

#### NIVEAU LICENCE PROFESSIONNELLE

- Comptabilité Gestion des Entreprises
- Finances - Banque
- Gestion Commerciale
- Communication des Entreprises
- Gestion des Ressources Humaines
- Gestion des Projets
- Commerce International

#### NIVEAU BTS D'ETAT :

- Comptabilité Gestion des Entreprises
- Finances - Banque
- Gestion Commerciale
- Communication des Entreprises

#### NIVEAU MAITRISE & Master M1 :

- Maîtrise des Sciences et Techniques
- Comptables et Financières (MSTCF)
- Ingénierie Commerciale
- Communication des Entreprises
- Gestion des Ressources Humaines
- Gestion des Projets
- Finance Banque Assurance

#### NIVEAU MASTER & MASTER PROFESSIONNELLE: M1, M2

- Gestion des Projets
- Comptabilité, Contrôle et Audit CCA
- Marketing
- Gestion des Ressources Humaines
- Communication des Entreprises.

En fin, l'ETEC offre des opportunités de formation à la carte pour les professionnels.

La rentrée pour le Niveau Moyen et BTS d'Etat est fixée pour le lundi 13 Octobre 2008 à 8 H.

#### Renseignements :

Quartier 2ème arrondissement  
Rue du Ghana Niamey - Niger

S'adresser au secrétariat permanent en appelant aux :

-20.73.25.80 - 93 91 20 42 - 21 66 32 29 - 96 56 10 36

En rejoignant l'ETEC, profitez d'une solide formation à l'international !!!